

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

n°17 - 18



Immigration et sécurité

Le modèle français
L'Europe et l'immigration
L'immigration à l'échelle mondiale
Police et presse



juillet - septembre 2011
octobre - décembre 2011

Intégrer les migrations aux systèmes d'alerte précoce : un chantier ouvert pour l'analyse des conflits

Brigitte BEAUZAMY



Cet article présente une analyse des effets de l'intégration des mouvements migratoires aux systèmes d'alerte précoce. Il étudie plus particulièrement les interactions entre migrations et conflits, les migrations comme conséquences des conflits et les migrations comme facteur d'aggravation des conflits et les difficultés posées aux systèmes d'alerte précoce par la prise en compte de la dimension migratoire.

Integrating migrations flows into the Advanced Warning Systems: a different way to analyse conflicts

This article presents an analysis of the effects of integrating migration flows into an Advanced Warning System. It particularly covers the interactions between migration flows and conflicts, whether the migration flow is a consequence or an aggravating factor of the conflict, and the difficulties of Advanced Warning Systems taking into account the dimension of migration flows.



Brigitte Beauzamy

Docteur en sociologie de l'EHESS et Marie Curie Fellow au Centre for Research on Ethnic Relations de l'Université de Warwick. Parmi ses dernières publications : « *De la rumeur à la mobilisation. Jalons pour l'analyse des usages politiques des récits d'agressions urbaines antisémites et de violences policières* », Mots, n° 92, 2010, en collaboration avec Marie-Cécile Naves.

La récente proposition franco-italienne de suspendre les accords de Schengen en raison de l'afflux de migrants en provenance du Maghreb et du Proche-Orient – principalement de Tunisie et de Libye – a été interprétée par de nombreux commentateurs comme une mise à l'épreuve de la capacité à mettre en œuvre une politique européenne de contrôle des migrations. La diversité des positions exprimées a démontré que les questions migratoires, qui sont en haut de l'agenda des politiques publiques et très présentes dans le débat partisan, se présentent d'emblée comme politisées. La question de la réponse politique à cette situation semble laisser de côté celle de la prévisibilité de cette situation : comment comprendre le lien entre conflits ou crises politiques et migrations ? De quelle manière les outils destinés à servir d'aide à la décision peuvent-ils prendre en compte ce lien ?

Les systèmes d'alerte précoce sont aujourd'hui un outil incontournable de la prévision et de la gestion des situations de crise et, pour cette raison, se sont développés dans un grand nombre de disciplines et avec des objets aussi divers que les changements des écosystèmes ou les fraudes électorales dans les États aux institutions fragiles. De fait, malgré (ou peut-être en raison de) cette popularité, le concept d'alerte précoce (*Early Warning*) est souvent mal défini et entretient des liens étroits avec des notions proches, comme la surveillance (*Monitoring*), l'évaluation des risques (*Risk Assessment*) ou encore, sur une échelle temporelle plus longue, la prospective (*Foresight*). En matière d'analyse des conflits, l'objectif d'un système d'alerte précoce (SAP) est de surveiller systématiquement l'évolution d'un conflit et, plus particulièrement, d'attirer l'attention sur leur escalade ou leur désescalade, mesurées au moyen de « stades » du conflit préalablement définis, par exemple, sur une échelle allant de la situation de stabilité pacifique à celle d'instabilité totale et de conflit violent.

Si l'alerte précoce s'est développée tous azimuts, ses spécialistes, comme Jentleson (2002) ou Schmeidl [2001], pointent les difficultés spécifiques à l'exercice. Celles-ci incluent des problèmes liés à la disponibilité et à la fiabilité des données qui doivent être incorporées à temps dans l'analyse ; nous verrons que cela pose surtout des problèmes de choix entre différents types de données. Les difficultés les plus importantes sont liées à la capacité de proposer une analyse exacte et compréhensible : il s'agit d'éviter l'alerte exagérée (*overwarning*) ou au contraire impossible à percevoir (*underwarning*), qui toutes deux portent atteinte à la crédibilité du processus. Mais, de manière plus

fondamentale, l'incorporation des dimensions migratoires à l'alerte précoce des conflits nous renvoie à la difficulté de faire se rencontrer des problématiques différentes et des objets trop souvent conçus comme étrangers l'un à l'autre. Dans un premier temps, nous ferons le point sur les théories principales liant conflits et migrations. Nous verrons ensuite que les difficultés inhérentes à l'alerte précoce des conflits se voient aggravées lorsqu'on y intègre les dimensions migratoires. Enfin, nous proposerons des pistes pour une telle intégration en mettant les dimensions externes et transnationales des conflits au cœur de l'alerte précoce¹.

Migrations et conflits : des interactions complexes en vue d'une alerte précoce

Dresser un tableau complet des résultats des travaux visant à expliquer les phénomènes migratoires contemporains dans les situations de conflit dépasse largement l'objectif de cet article : nous nous bornerons à rappeler quelques points essentiels à partir des croisements des deux thématiques les plus communes dans la littérature scientifique.

Les migrations comme conséquences des conflits violents

Les déplacements de populations figurent aujourd'hui, au même titre que les violences, parmi les manifestations des conflits incluses les plus fréquemment dans les SAP : les migrations sont alors la conséquence directe de crises humanitaires, qu'elles prennent la forme de déplacements internes – comme dans le cas colombien – ou d'émigrations forcées vers l'étranger, généralement vers des pays voisins, qui peuvent entraîner la création de camps de réfugiés de longue durée, comme dans le cas palestinien. Ce sont alors l'urgence ou le désastre humanitaires qui se trouvent au cœur de la démarche d'alerte précoce [Schmeidl et Jenkins, 1998].

Cependant, des situations de tension, hors conflits violents déclarés ou crises extrêmes, peuvent également entraîner des migrations. Ainsi, la répression systématique de l'opposition politique, la privation de la liberté d'expression (sur le flanc des libertés politiques), mais aussi des situations

...
(1) Cet article s'inspire pour une part importante de ses résultats d'une recherche menée dans le cadre du projet européen PEACE-COM (6^e PCRD – 2005-2007), sous la direction d'Élise Féron. Ce projet avait pour objet le « monitoring » de conflits communautaires violents ou non en Europe, et couvrait des études de cas aussi diverses que l'Irlande du Nord, le Kosovo, Chypre, l'Estonie ou la Belgique, entre autres.

d'oppression se manifestant par la réduction significative des opportunités économiques, peuvent également aboutir à la décision de migrer. En ce sens, craindre pour sa vie peut n'être pas la seule conséquence de la situation de conflit pour les migrants potentiels : des situations caractérisées par une baisse de la violence, voire certaines situations classifiées comme relevant du « postconflit », peuvent créer des conditions défavorables pour des segments de la population pour qui la migration va dès lors devenir le meilleur des choix.

L'existence d'une tradition de migration vers les pays développés encourage alors les migrants à choisir certaines zones où ils savent qu'ils trouveront un environnement favorable, tant en matière d'institutions d'accueil que de communauté de soutien. Comme les migrations consécutives aux conflits peuvent s'inscrire dans une histoire plus longue d'émigration à caractère principalement économique, les migrants peuvent prendre appui sur l'existence de réseaux communautaires existants pour chercher refuge dans des zones économiquement plus développées que les pays adjacents de la zone du conflit. Par conséquent, on constate d'emblée que, dès que l'on élargit la focale de l'analyse des migrations engendrées par les conflits hors des situations de crise humanitaire aiguë, on se trouve face à une difficulté pour distinguer entre les situations de fuite loin de la zone du conflit et les migrations économiques, les acteurs intégrant les deux dimensions dans leurs représentations et leurs stratégies.

On connaît peu d'exemples de tentatives de prévision de migrations liées à des situations de conflit ou de postconflit : c'est ce qu'essaya de faire John Dunlop dans un article publié en 1993 et qui examinait la possibilité d'une migration de masse des membres des minorités russophones de l'espace postsoviétique vers la Russie pendant la décennie suivante. Citant les sources disponibles à l'époque, tant académiques qu'étatiques ou issues de la société civile, il proposait une large fourchette variant entre environ 2 et 10 millions et prévoyant une migration presque totale dans certaines ex-républiques (en fait le chiffre final atteignit 3,7 millions en 2002). Plus intéressantes pour nous que ces évidentes difficultés quantitatives sont les causes évoquées par l'auteur pour expliquer ces migrations : elles combinent la mise en place de régimes hostiles aux minorités russes dans les ex-républiques soviétiques indépendantes (la pratique de la langue russe dans l'espace public devenant un enjeu de conflit en même temps qu'un marqueur identitaire), de faibles opportunités économiques, mais aussi des indicateurs beaucoup plus flous et discutables, comme l'« islamisation rampante » [*creeping Islamization*, p. 606], ce qui nous rappelle, si

besoin était, que ni la recherche ni la pratique de l'alerte précoce ne sont déconnectées de l'environnement politique dans lequel elles sont réalisées.

Le facteur essentiel expliquant la migration apparaît néanmoins comme de nature politique : c'est la politisation de la « question russe » sur la scène politique nationale, qui découle en grande partie des relations internationales entre la Russie et l'ex-république concernée, ainsi que de l'impact de groupes séparatistes russes. Ce facteur est renforcé ou mitigé par les facteurs économiques, les régions pauvres étant plus susceptibles d'être fuies que les zones économiquement florissantes. L'instabilité institutionnelle et la violence des mobilisations et/ou de la répression sont enfin des mécanismes décisifs précipitant la décision de migrer : la présence d'une minorité dans laquelle la politisation entraîne la réalisation d'actions radicales, voire violentes, et déclenche une répression elle-même violente, crée une situation où ceux qui ne veulent pas se battre fuient (les migrants sont alors ceux qui n'adhèrent pas au projet nationaliste au point de rester et de le faire advenir).

L'analyse des migrations consécutives au conflit doit cependant prendre en compte la complexité des parcours et des géographies migratoires caractéristiques des migrations contemporaines en général. Il convient de prendre en compte la possibilité d'une migration de transit (dans l'exemple précédent, d'abord vers la Russie puis vers une autre destination), ou, encore, de flux croisés, par exemple entre la Russie et la Biélorussie, avec un solde migratoire en faveur de cette dernière dans les années 1990, solde qui contredisait la représentation d'une fuite des minorités russes hors des républiques ex-soviétiques. Le conflit, surtout à un stade peu ou non violent, fait l'objet de représentations de la part des migrants potentiels et tous n'évaluent pas les risques et les opportunités de la même manière, ce qui conduit à déplacer la problématique de l'alerte précoce de la surveillance des dimensions du conflit à la compréhension de la manière dont les acteurs les interprètent.

Les migrations comme facteur d'escalade des conflits

Plus rarement, certaines recherches liant migrations et conflits ont également montré que les flux de migrants et l'expérience migratoire peuvent avoir un impact sur l'évolution des conflits. Deux points ont ici été particulièrement traités : l'impact des populations déplacées sur la stabilité des pays adjacents et les mobilisations à distance des diasporas dans les conflits. Dans les deux cas, on a surtout examiné comment les migrations peuvent engendrer une escalade du conflit.

Les migrations peuvent, en effet, être à l'origine d'une extension du conflit à d'autres zones que celles dans lesquelles il est situé au moment où le SAP est utilisé, en particulier dans les pays adjacents. C'est pourquoi il est particulièrement important de surveiller les mouvements de personnes (en particulier les déplacés), qui vont, de par leur présence et l'impact de celle-ci sur l'économie, la politique et la société du voisin, éventuellement contribuer à créer un nouveau foyer du conflit. La pérennisation de statuts précaires de réfugiés pour les migrants et la vie en camp contribuent, par ailleurs, à la cristallisation des enjeux du conflit (comme c'est le cas pour les camps libanais de réfugiés palestiniens) et offrent des possibilités de recrutement pour de futurs participants au conflit [Hanafi, 2008].

L'impact des migrations sur les conflits est également dû à la transformation des migrants en enjeux politiques, tant sur la scène nationale que dans les relations internationales : par exemple, les migrants russophones ne se contentent pas de fuir des situations devenues intenable, ils sont aussi des enjeux pour justifier une présence militaire russe dans certains territoires au motif de protéger les minorités, voire pour encourager au sécessionnisme, comme dans les cas de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud en Géorgie. Il n'est donc pas possible de séparer l'analyse de l'impact des migrations de celle des politiques publiques tant d'immigration que de gestion du conflit. Dans un contexte marqué par une réticence pratiquement généralisée des gouvernements vis-à-vis de l'immigration, la politisation de la question migratoire est susceptible d'entraîner un durcissement des conditions d'accueil des migrants, comme ce fut le cas dans la Russie de Boris Eltsine où des fonds limités furent mis en place pour l'accueil des réfugiés et des populations déplacées, sans qu'une migration de masse soit encouragée malgré les facteurs pouvant la rendre désirable, comme les très faibles concentrations de population dans certaines régions (par exemple la Sibérie) ou encore la faible natalité. Les politiques d'immigration restrictives peuvent influencer sur les relations avec le pays d'origine voisin et entraîner ainsi une plus grande implication de tiers étrangers dans le conflit.

Cependant, la proximité géographique ne semble pas être une condition nécessaire pour que les migrations résultant de conflits contribuent au prolongement ou à l'extension de celui-ci. Les travaux menés sur la participation politique des diasporas montrent que celles-ci peuvent s'impliquer à distance dans le conflit situé dans le pays d'origine, principalement pour acheminer des ressources vers les acteurs locaux [Féron, Beauzamy, 2009]. Cependant, ces aspects sont difficiles à opérationnaliser directement dans un contexte de SAP, car l'implication des diasporas à distance peut tout aussi bien encourager

l'escalade que la désescalade du conflit [Smith, Stares, 2007]. Les conséquences des migrations sont en effet diverses en matière d'activité politique dans le conflit : elles peuvent représenter une «valve de sécurité» pour des régimes en occasionnant le départ des éléments les plus potentiellement critiques, ce fut le cas pour la Tunisie des années Ben Ali.

L'état actuel de la littérature sur l'implication à distance des diasporas dans les conflits est cependant marqué par un certain pessimisme qui tend à considérer principalement leur impact sur l'escalade de ceux-ci. De manière plus indirecte, les migrants peuvent contribuer à la hausse de la conflictualité dans le pays de résidence, tout d'abord en raison de leur importation du conflit sévissant dans la zone d'origine. Celle-ci ne se réduit pas à un simple calque du conflit à distance : Élise Féron [2010] qualifie ainsi d'«autonomisation» cette opération de réinvention du conflit dans un contexte politique différent qui se nourrit de l'implication dans le conflit d'origine sans s'y limiter. Le conflit ainsi importé ne mobilise pas que des acteurs possédant un lien biographique avec la zone du conflit proprement dit, mais peut attirer des soutiens politiques en France autour du conflit israélo-palestinien et, ainsi, transformer le conflit distant en un enjeu politique local [Beauzamy, 2010].

Enfin, Ewa Morawska [2000] a pointé une direction prometteuse pour la recherche en suggérant que la migration peut avoir un effet d'escalade du conflit en raison de la transformation de la société qui en résulte. Morawska rappelle que toutes les migrations ne relèvent pas du libre choix d'acteurs rationnels ayant principalement leur intérêt économique en tête : c'est en particulier le cas des populations déplacées. Le déplacement de population est un phénomène qui, pour elle, s'est considérablement aggravé au XX^e siècle en raison de la redéfinition de frontières et de processus complexes de construction étatique (*nation-building*). Les politiques d'asile ont également favorisé la décision de fuir des situations rendues intenable. Dans son étude des cas d'Europe de l'Est, elle examine les effets sur les sociétés de départ, tant en termes de main-d'œuvre que de manière plus générale sur l'état des relations inter-ethniques et du champ politique (des éléments qu'on retrouve au cœur des théories de l'escalade des conflits). Par exemple, concernant l'aspect des relations interethniques, les mouvements de population aboutissant à «nettoyer» ethniquement une zone d'un groupe ne pacifient pas les relations, mais contribuent, au contraire, à les rendre plus conflictuelles (comme ce fut le cas pour l'intensification de l'antisémitisme en Russie après les pogromes). De la même manière, la tentative de résoudre les tensions inter-ethniques par la création d'États nations correspondant

à des frontières ethniquement pertinentes, génératrice de déplacements de population, intensifie l'hostilité plus qu'elle n'offre les moyens de la résoudre. En effet, les migrations ont un impact sur les représentations de la nature de la cohésion sociale à l'œuvre dans le pays considéré : les récits dominants, les mythes partagés tendent à être réécrits de manière à minimiser la contribution des minorités déplacées après leur départ, ce qui, encore une fois, renforce la probabilité d'un conflit opposant la majorité à la minorité de ceux restés en arrière. À l'inverse, les récits et les productions culturelles des déplacés, qui peuvent trouver un écho au-delà de leur pays d'origine, demeurent marqués par la mémoire douloureuse et mythifiée des circonstances de leur départ et par un attachement à l'identité du groupe, ce qui rend encore plus difficile une éventuelle réconciliation ou cohabitation. Nous pouvons ajouter que cela induit des effets sur la nature de la participation politique dans le pays d'accueil, très marquée par l'horizon de la diaspora.

L'ethnicité, une dimension au croisement de la migration et du conflit ?

Il est tentant de ramener les débats relatifs aux liens complexes entre migrations et conflit à la question de l'ethnicité : les groupes les plus mis en danger dans les situations de conflit ne sont-ils pas souvent définis de manière ethnique ? L'existence de minorités ethniques discriminées n'est-elle pas un facteur prépondérant de la naissance et du prolongement des conflits ? Même des auteurs attentifs à ne pas « ethniciser » toutes les situations de conflits qu'ils surveillent, comme Ted Robert Gurr et Barbara Harff [1998], semblent pencher vers cette grille de lecture. Certains, comme Carment [1994], font même d'une théorie générale de l'ethnicité la clef d'interprétation de l'évolution mondiale des conflits et des migrations qui en découlent. Dans cette perspective, les flux de réfugiés sont à la fois un indicateur et une dimension du conflit ethnique qui émerge dans un environnement multi-ethnique et qui peut s'internationaliser, soit par le biais de minorités transnationales qui en rendent possible la contagion à d'autres zones, soit par l'imitation d'autres groupes, expliquant ainsi les « effets domino » des conflits communautaires. Pour Carment, il existe un lien direct entre l'ethnicité et le conflit, car la prédominance de sociétés multiethniques et la congruence de plus en plus faible entre la nation et l'Etat facilitent les conflits. Le conflit est souvent appelé à se diffuser soit sous la forme de l'implication d'autres états dans le conflit et de l'inflexion de leur politique étrangère, soit par l'implication des diasporas, cependant limitée : « *Des groupes partageant des affinités ethniques sont supposés procurer au moins du soutien politique et diploma-*

tique, mais ils vont rarement au-delà » [p.562]. Cependant, l'ethnicité apparaît alors comme un élément d'un cercle vicieux du conflit, dans la mesure où le conflit renforce l'identité ethnique du groupe, dans un contexte par ailleurs caractérisé par l'existence d'organisations internationales où les groupes minoritaires peuvent faire entendre leur voix, ce qui permet à leurs demandes d'acquiescer de la légitimité. Carment en déduit que les dimensions pertinentes à inclure dans une perspective d'alerte précoce sont : l'existence d'une minorité, mesurée en pourcentage de la population globale ; la mise en place d'un clivage ethnique dans la société, c'est-à-dire de la politisation de l'identité ethnique ; l'existence d'« *affinités ethniques* » sous la forme d'une communauté transnationale ou d'une diaspora (tout particulièrement dans les pays voisins) et, enfin, l'existence d'une « *conscience ethnique* » encouragée par la répression [p.576].

On le voit, la dimension de l'ethnicité dans les conflits ne doit pas être objectivée comme une donnée – dont la mesure, par exemple par le biais du recensement, est toujours en elle-même une posture politique vis-à-vis de la diversité culturelle –, mais comme un ensemble de représentations souvent caractéristiques des situations de conflit. Deux erreurs sont néanmoins à éviter :

- considérer que tout conflit est nécessairement ethnique, quels que soient les discours des acteurs sur les causes du conflit ;
- traiter le « fait ethnique » comme un pré-requis expliquant le conflit, dans les cas où la dimension de l'ethnicité est effectivement présente.

En effet, l'ethnicité est un système de représentations identitaires mouvant dans lequel l'idéologie joue un rôle prépondérant [Jenkins 1997], elle se nourrit de la situation de conflit par le biais de l'ethnicisation, dans la mesure où les acteurs seront fréquemment incités à se dénommer eux-mêmes de manière ethnique et à interpréter, selon une grille ethnique, les dimensions du conflit. Par ailleurs, le contexte de la migration, en confrontant les groupes fuyant le conflit à une situation où ils seront généralement rangés dans les « minorités ethniques », peut renforcer la dimension ethnique de leur identité : l'ethnicité apparaît alors comme une conséquence et non une cause ou une dimension de la migration. On voit donc que si l'ethnicité est un angle très utile pour approcher certaines facettes des conflits comme la perception qu'un groupe peut avoir des autres comme alliés ou ennemis potentiels, il n'est pas pertinent d'en faire le principe unique d'explication – ce qui trop souvent amène à conclure que les migrations conduisent mécaniquement au conflit ethnique. L'ethnicité est une dimension de certains conflits et de la migration, mais elle ne se manifeste alors pas seule hors d'une politisation

de son contenu: en ce sens, nous ne pouvons suivre Carment pour qui les conflits ethniques sont définis par leur absence de «*cadre idéologique*» [p.551]. Par conséquent, si une cartographie stable des appartenances ethniques était possible, elle ne suffirait pas à l'alerte précoce des conflits.

Les difficultés de l'alerte précoce des conflits au prisme de la dimension migratoire

Dans cette partie, nous allons examiner comment des problèmes généralement caractéristiques de l'alerte précoce des conflits se voient compliqués par la prise en compte de la dimension migratoire.

Que mesure-t-on et dans quel but ?

La réponse à ces questions, évidente à première vue tant dans le cas de la surveillance des conflits que des flux migratoires, renvoie en fait à des problèmes de conceptualisation de l'objectif de l'alerte précoce. Dans la plupart des systèmes, l'alerte précoce des conflits prend comme objet les conflits violents. Comme dans le cas des travaux de Ted Robert Gurr sur les «*Minorities at Risk*», la notion de risque renvoie à la probabilité que le conflit politique génère de la violence contre les personnes, occasionnant non seulement des morts (dont le compte permet de définir des niveaux de conflit) et, plus généralement, des victimes, mais aussi des réfugiés. Ceci laisse dans l'ombre de nombreux cas de conflits moins violents, mais non moins durables, pour lesquels la jauge de la violence ne rend pas compte de phénomènes sociaux pourtant susceptibles de prolonger le conflit et de provoquer des migrations, comme les discriminations systématiques dans l'emploi ou le logement, ou encore la fermeture de l'espace public à l'expression d'une opposition. Si on veut pouvoir appliquer un SAP à des conflits présentant des niveaux de violence variés et des stades divers du cycle du conflit, il est donc crucial de ne pas centrer les indicateurs exclusivement sur la mesure de la violence [Féron, 2006] et de différencier entre l'alerte précoce des crises humanitaires et celle des conflits. Par exemple, si on reconnaît l'intérêt d'inclure des indicateurs mesurant des aspects variés des violences engendrées par le conflit, depuis les violations des droits humains jusqu'aux violences faites aux femmes, il convient de ne pas négliger les aspects du conflit qui ne sont pas directement à l'origine de violences, mais qui peuvent, comme on l'a vu, avoir un impact direct en termes de migrations.

...

(2) Voir <http://www.conflictsensitivity.org/node/67>

De la même manière, l'alerte précoce des migrations liées aux conflits ne peut s'appuyer exclusivement sur le suivi des flux. C'est ce qu'essaye de faire Willekens [1994] qui se penche sur les méthodes permettant de mesurer les flux migratoires vers l'Europe, en particulier celles intégrant diverses bases de données dans un même modèle. Il examine plusieurs modes de modélisation de la migration, certains purement démographiques (les migrations comme la variation de la population qui ne découle pas de la natalité et de la mortalité), d'autres, géographiques (la migration comme déplacement) et d'autres reposant sur des métaphores inspirées des sciences physiques, comme la gravité ou l'entropie. Une particularité de cette approche est qu'elle ne s'intéresse absolument pas à la rationalité ou à la subjectivité des acteurs migrants. On cherche donc ici à repérer les migrations sans les expliquer, ce qui limite très fortement la possibilité de les comprendre et donc de tenter de les prévoir. Nous retrouvons ici une nécessité de l'alerte précoce déjà mise en lumière par Schmeidl et Jenkins [1998]: elle ne peut pas se passer d'une théorie du conflit pour fonctionner, ni, dans le cas présent, d'une théorie de la migration.

Comme la mesure de l'augmentation de la violence à un moment donné n'explique pas pourquoi le conflit est en situation d'escalade, non plus que la surveillance des flux ne permet de comprendre les causes de la migration, il est essentiel de ne pas limiter les méthodes de l'alerte précoce à l'évaluation quantitative des conséquences du conflit. S'il faut enrichir les dimensions couvertes par les SAP, l'étude de ceux-ci montre une grande diversité d'angles et d'objets retenus pour l'analyse des conflits, ainsi que de méthodes. Austin [2003] catégorise les SAP en quatre sous-ensembles: quantitatif, qualitatif, double (c'est-à-dire mêlant les deux stratégies) et en réseau. Si nous laissons de côté ce débat sur les méthodes, qui renvoie aussi à la question des sources (données objectivables obtenues par des mesures à distance ou bien fournies par des experts du cas étudié à qui on demandera leur avis sur la situation), de même que la question de la forme que doit prendre le résultat (codage quantifié ou paragraphe narratif), il subsiste néanmoins une grande variété de stratégies en matière d'indicateurs. Certains SAP optent pour une approche large et multidimensionnelle incluant aussi bien les facteurs économique, politique, linguistique, historique, etc. des conflits, tandis que d'autres tentent de se centrer sur les dimensions qui ont le plus d'impact afin de faciliter l'interprétation (c'est le cas de la compacte *European Commission Checklist for Root Causes of Conflicts*², qui ne comporte que huit dimensions principales). Une réflexion radicale sur la notion d'indicateur elle-même peut être observée pour certains SAP: ainsi, les concepteurs

de FEWER³ affirment qu'une approche factuelle de l'alerte précoce est fautive, car elle laisse de côté le fait que différents indicateurs peuvent être interprétés de manières différentes par les acteurs impliqués dans le conflit, ce qui plaide pour l'inclusion des perceptions dans l'analyse. L'opérationnalisation de ce principe n'est cependant pas facile à entrevoir, la prise en compte des points de vue différents des acteurs induisant un degré supplémentaire de complexité dans le système, bien qu'on en ait quelques exemples : l'article de Dunlop précédemment cité incluait une analyse des facteurs favorisant la migration, mais s'appuyait aussi sur des articles rapportant la volonté exprimée par des membres des minorités russophones de migrer, c'est-à-dire le point de vue des principaux concernés. Il ne convient pas de traiter ces déclarations comme un fait (la migration comme processus social impliquant des ressources et des interactions avec des « entrepreneurs de migration » et des contacts dans le pays d'accueil) mais comme une représentation partagée par les éventuels futurs migrants qui, en affirmant leur volonté de s'installer en Russie ou ailleurs, font état de leur inquiétude quant à leur avenir dans le pays où ils résidaient jusqu'alors, ce qui est une information utile tant dans l'alerte précoce de la migration que dans celle du conflit.

Il demeure néanmoins que le choix d'indicateur, au cœur de la démarche d'alerte précoce avec son complément habituel, l'étude de cas [Schmeidl, Jenkins, 1998, p. 477], laisse souvent de nombreuses questions sans réponses. Certains systèmes comme PCIA⁴ incluent une réflexion plus générale sur la portée des indicateurs choisis : doit-on privilégier des indicateurs applicables généralement aux conflits communautaires, ou bien des indicateurs spécifiques au contexte considéré ? Ce débat renvoie à celui opposant les tenants d'indicateurs faisant précisément référence à une étude de cas approfondie à ceux qui privilégient la généralisation et la comparaison entre conflits [Fisher, Wils, 2003].

Au-delà du déterminisme économique : analyser les dimensions migratoires des conflits

Un problème récurrent de la démarche d'alerte précoce est qu'elle doit lutter contre le simplisme à l'œuvre dans les explications qui forment le sens commun sur les conflits et les migrations. En particulier, il n'est pas facile de défendre des modèles dont la complexité n'est souvent pas exempte de défauts contre la tentation de ramener

l'analyse à une seule composante facilement quantifiable et par conséquent opérationnalisable. L'inclusion de la dimension migratoire dans l'alerte précoce des conflits se trouve ici confrontée à la facilité de recourir à des explications purement économiques des migrations contemporaines (en exceptant les flux résultant des crises humanitaires). Douglas Massey et al. [1993], dans leur panorama des théories économiques des migrations, critiquent sévèrement les modèles décrivant un « déversement » quasi mécanique du trop-plein de main-d'œuvre des pays pauvres vers les pays riches, de même ceux mettant en jeu un acteur migrant à la rationalité purement économique et au comportement individualiste – une représentation qui laisse de côté des dimensions cruciales des migrations contemporaines, à commencer par le genre des migrants qui sont alors « par défaut » considérés au masculin. Dirks [1993] reprend à son compte la catégorisation des facteurs poussant à la migration entre forces répulsives et d'attraction (push and pull factors), mais montre que ceux-ci doivent intégrer les représentations des migrants : « Les raisons de migrer sont complexes et multidimensionnelles. Il est commun que plusieurs raisons convergent vers le besoin irrésistible de migrer, de manière temporaire ou permanente » [p. 197]. Les forces répulsives, plus qu'un concept de « surpopulation » difficile à opérationnaliser, incluent l'absence d'opportunités socio-économiques (en particulier l'inadéquation du marché du travail, en particulier pour absorber les nombreux jeunes), les services publics inadéquats, par exemple en matière de santé ou d'éducation, ou encore la dégradation de l'environnement (désertification, pollution, problème d'approvisionnement en eau, entre autres) [Graeme, 1996]. Cependant, elles comprennent aussi les raisons liées à l'impact du conflit sur l'environnement politique et institutionnel : les persécutions ou l'absence de libertés publiques. Symétriquement, les forces d'attraction se matérialisent également dans les représentations : au premier chef, la conviction dans l'existence d'opportunités, en particulier en matière d'emploi, une croyance entretenue par des récits de proches. L'existence d'un passé de politiques migratoires favorables crée et entretient la possibilité de ces mythes. Dirk se montre sceptique quant à la capacité des politiques restrictives en matière d'immigration de décourager le projet migratoire et considère que leurs effets majeurs sont de participer à créer une segmentation du marché du travail qui réserve aux migrants, en particulier illégaux, des emplois faiblement rémunérés et hors de tout cadre légal.

...

(3) Forum on Early Warning and Early Response, voir <http://www.fewer-international.org/>

(4) Peace and Conflict Impact Assessment, développé par Friedrich-Ebert-Stiftung, voir http://cpr.web.cern.ch/cpr/library/Tools/PCIA_HandbookEn_v2.2.pdf

Causes profondes ou proches des conflits et des migrations

Si, suivant les conseils de Massey et ses coauteurs, nous sommes attentifs à ne pas plaquer sur les migrations contemporaines les modèles explicatifs élaborés pour celles du XIX^e siècle, les travaux menés sur celles-ci sont néanmoins utiles pour éviter une simplification abusive de la dimension économique des migrations, en insistant sur le fait que ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent, mais ceux dotés en capitaux : financier pour faire face au coût de la migration, scolaire pour s'insérer avec succès sur le marché du travail, même dans une position subalterne, social pour bénéficier d'un réseau facilitant l'installation dans le pays d'accueil [Hatton, Williamson, 1994]. Dirks considère les dispositions psychologiques comme l'audace à l'œuvre dans le projet migratoire, en particulier vers un pays lointain, et souligne les effets d'une culture de la migration pré-existant le projet migratoire. Pour Hatton et Williamson, l'existence d'un passé migratoire fut la cause de la continuation des flux alors que les raisons économiques liées au niveau de salaire s'étaient estompées. L'argument, suggèrent les auteurs, marche aussi à l'envers : des événements comme une réforme agraire, qui ont limité le besoin ou le désir d'émigrer par le passé, sont susceptibles de continuer à le réfréner pour un certain temps.

Dans le champ de l'analyse des conflits, les simplifications ont aussi influé sur les modèles à l'œuvre dans l'alerte précoce. Si le réductionnisme économique n'est pas aussi systématique que pour les migrations, il est néanmoins tentant de classer les motifs de conflit entre ceux liés à l'intérêt (*greed*), que Collier [2000] définit comme des «opportunités pour l'accumulation prédatrice» et celles liées à des griefs (*grievance*), c'est-à-dire les «réactions négatives de ceux qui sont désavantagés». Carment [1994] distingue entre les demandes non négociables portant sur les valeurs, qui découlent de l'identité ethnique et possèdent une composante affective et les intérêts qui peuvent au contraire faire l'objet de tractations. Il n'est pas difficile de lire dans ces dichotomies des oppositions à caractère normatif (entre appât du gain et valeurs ou entre rationalité économique et irrationalité identitaire) qui ne résistent guère à l'examen empirique : que faire, par exemple, des dimensions d'un conflit liées à l'exclusion d'une fraction de la population des opportunités socio-économiques, légitimée par des critères ethniques qui vont éventuellement pousser certains de ses membres à la migration ? Pour résumer, si les aspects économiques doivent être inclus dans l'analyse de la dimension migratoire des conflits parce qu'ils forment de toute façon l'arrière-plan des migrations, ils laissent de côté des aspects essentiels pour l'objectif d'alerte précoce. Au contraire, les intégrer nous permet de prendre en compte que les conflits se déroulent dans un contexte mondial de migrations, surtout si le pays où le conflit prend place a une longue histoire d'émigration, comme c'est le cas de la Tunisie.

La plupart des SAP distinguent entre les éléments dits «structurels» du conflit (ceux qui, en quelque sorte, se présentent comme le socle de la situation de conflit et sur lesquels il n'est pas attendu que les acteurs, y compris la communauté internationale, aient prise) et les éléments sur lesquels leur action va porter. En particulier, on se penche sur les incitations (en premier lieu économiques) à faire s'intensifier le conflit ou à l'apaiser (*peace agenda*). Cette distinction a souvent pris la forme de la catégorisation entre les «causes profondes» (*root causes*) et les «événements déclencheurs» (*triggering events*). Certains auteurs ou systèmes introduisent d'autres catégories intermédiaires : accélérateurs (*accelerators*) distingués des «déclencheurs» (*triggers*) pour Harff, causes proches (*proximate*) à distinguer des causes profondes. Ces dernières sont définies comme les facteurs qui forment l'arrière-plan du conflit et sont souvent considérées comme des conditions nécessaires mais non suffisantes pour l'existence d'un conflit ouvert. Ces facteurs sont relativement stables au regard de l'objectif d'un SAP, dans la mesure où ils changent lentement et où ils sont inscrits dans les narrations historiques du conflit. Celles-ci sont cependant susceptibles de changer dans le temps et nous devons éviter de souscrire à la tentation de pointer vers des «haines séculaires» qui permettraient d'expliquer les conflits contemporains [Féron, 2006]. Au contraire, les causes proches peuvent être définies comme des facteurs de déclenchement ou d'aggravation du conflit plus proches, dans le temps, du moment où nous considérons celui-ci à des fins d'alerte précoce, et peuvent changer plus vite. La plupart des SAP intègrent également une perspective dynamique, essayant d'évaluer l'impact des politiques d'intervention dans les conflits (tout du moins l'intervention diplomatique ou militaire) ou de gestion du postconflit pour en pointer les limites. Les interventions non étatiques dans les conflits, par exemple celles de la société civile transnationale, comme les mouvements issus des diasporas, sont généralement laissées de côté.

Il faut cependant être attentif au fait que la distinction entre causes profondes et proches ne revienne pas, de manière détournée, à réintégrer dans l'analyse des présupposés erronés sur celles-ci. Par exemple, si des faits historiques (comme un passé colonial) ou des structures économiques ou institutionnelles peuvent être rangés dans les causes profondes, il faut faire attention de ne pas traiter la diversité ethnique d'un pays de la même manière, au risque de traiter les identités ethniques des acteurs engagés dans le conflit comme fixées et de tomber ainsi dans une analyse qu'Appadurai [1996, p. 197 *sqq.*] qualifie de «primordialisme» : le fait de considérer que le «fait ethnique», figé, induit des

manifestations qui vont mener à la situation de conflit. Au contraire, comme nous l'avons vu, les identités ethniques sont plastiques et font l'objet de processus de réinvention (de l'intérieur du groupe) ou de stéréotypification négative ou positive (de l'extérieur). À l'inverse, si on range plutôt les migrations liées aux conflits dans les événements ponctuels et les crises, il ne faut pas sous-estimer leur caractère structurel quand elles prennent place dans un pays d'émigration de longue date. Nous devons donc être attentifs au fait que la division entre causes profondes et proches est davantage un outil utile, tout particulièrement en ce qui concerne la compréhension des variations temporelles du conflit (par exemple l'accélération de l'escalade à un moment donné) qu'un concept véritablement fondé scientifiquement. Elle renvoie de manière imparfaite à la différence entre structures et acteurs, souvent mobilisée dans les sciences sociales. De fait, si des indicateurs documentent les dimensions structurelles du conflit, ce sont surtout les actions qui sont considérées pour en suivre l'évolution : ces actions entreprises par différents acteurs et dont le résultat est l'escalade ou la désescalade du conflit sont évaluées au regard de la capacité du système politique et des institutions à gérer pacifiquement le conflit [Jenkins, Bond, 2001]. Faire porter la stratégie d'alerte précoce sur les actions menées par les différentes parties dans le cadre du conflit est au cœur de la méthodologie centrée sur l'analyse quantitative des « événements de protestation » ou des « événements du conflit » relatés dans les dépêches des agences de presse comme Reuters.

Les dimensions des conflits donnant lieu à la sélection d'indicateurs peuvent souvent être interprétées à la fois comme des causes profondes structurelles et comme des enjeux conjoncturels de celui-ci : c'est le cas des questions religieuses, linguistiques ou socio-économiques, ce qui incite à rester modeste en ce qui concerne la qualité de la modélisation du conflit dans les SAP. Il est de fait plus pertinent, dans un objectif d'alerte précoce qui ne se confond pas avec celui d'analyser les causes du conflit, de partir des causes directement citées par les acteurs comme ayant un impact sur le conflit au moment considéré : certaines vont être considérées comme séculaires, d'autres comme plus récentes, mais ce qui importera pour la validité du système sera la capacité d'identifier celles qui pèsent le plus aujourd'hui sur la situation. Dans le cadre du SAP élaboré dans le cadre du projet « Peace-Com », nous avons distingué entre les aspects du conflit qui visent à distinguer les différents types de manifestations du conflit et les facteurs déclencheurs qui se traduisent par une transformation rapide de la situation. Pour chacun, nous avons opté pour la définition de « situations » ayant un effet d'escalade ou de désescalade sur le conflit, avec l'aide des experts de chaque cas. Une situation prend nécessairement

en compte les perceptions des acteurs, puisqu'elle est considérée depuis un point de vue (un événement entraînant une escalade pouvant être interprété par certains acteurs comme un problème sécuritaire, tandis que d'autres y liront davantage une dimension symbolique). Elle se joue au présent, même si ses racines historiques sont pointées par les acteurs. Le problème qui se pose alors est celui de l'évaluation de l'impact de chaque situation sur le devenir du conflit. Ici les perceptions des acteurs ne sont pas nécessairement la source la plus fiable : nous avons, par exemple, vérifié que les dimensions dites « externes » des conflits (les interventions de la communauté internationale, des diasporas, ou encore les migrations) sont souvent perçues comme moins importantes que les dimensions domestiques.

Conclusion

La dimension migratoire confronte l'analyse à la complexité des conflits en situation de mondialisation. Les difficultés que nous avons citées pour l'intégrer aux SAP semblent renforcer un certain pessimisme exprimé par les auteurs mêmes du champ de l'alerte précoce concernant la capacité des systèmes à prévenir les crises ou, tout du moins, à faciliter leur gestion. Elles sont généralement de deux ordres : d'une part, des problèmes liés à l'alerte précoce elle-même, ses sources, ses fondements méthodologiques et épistémologiques, comme, par exemple, le fait qu'il est difficile d'adopter des indicateurs prospectifs et non rétrospectifs qui sont ceux les plus couramment utilisés par les sciences sociales, ce que Schmeidl et Jenkins appellent l'« alerte tardive ». D'autre part, la volonté politique d'agir sur la situation (qui, *in fine*, légitime la tentative d'une alerte précoce) est, en général, suscitée par la crise elle-même plutôt que par son annonce à l'avance : l'échec de l'alerte précoce dans le cas du génocide rwandais a été étudié comme un cas d'école de la combinaison de problèmes liés aux faiblesses d'un SAP incapable de saisir des signes avant-coureurs avant les événements menant directement à l'escalade, à la difficulté de percevoir les signaux de l'alerte précoce pour ceux à qui le SAP est destiné et, enfin, à la difficulté d'embrayer sur une action politique rapide (early action) [Dorn, Matloff, 2000].

Intégrer la dimension migratoire à l'alerte précoce des conflits, c'est-à-dire faire dialoguer l'analyse des conflits et, plus particulièrement, le secteur de l'alerte précoce, avec le champ des recherches sur les migrations, apparaît comme une direction prometteuse, car elle met à l'épreuve les idées fausses ou préconçues qui représentent le risque principal d'échec de l'alerte précoce. Par exemple, la distinction, pertinente au regard des politiques

migratoires, entre réfugiés et migrants économiques, n'est guère opératoire dans une perspective d'alerte précoce : l'existence d'une histoire d'émigration et la possession par les candidats au départ de dispositions à la migration et de ressources nécessaires peuvent, en situation de conflit, précipiter la décision, y compris par l'ouverture de nouvelles opportunités. Des aspects comme l'ethnicité ou la pauvreté sont apparus plus complexes à mobiliser dans l'analyse que les représentations des conflits violents contemporains ne le laissent présager. Par conséquent, s'il importe d'inclure dans le SAP la surveillance de minorités fuyant un risque génocidaire (la combinaison entre un État faible et des discriminations ethniques ayant déjà été identifiée dans l'alerte précoce comme particulièrement susceptible de produire des réfugiés), d'autres aspects des migrations doivent également être pris en compte. Tout particulièrement, il est utile d'affiner la description des migrants eux-mêmes, prenant en compte leur position

dans la société de départ et dans le conflit, même s'ils ne sont pas à proprement parler des exilés politiques. Le genre est une dimension à ne pas oublier dans un contexte où les victimes restent souvent représentées au féminin par opposition aux migrants économiques masculins. Il est également important de considérer les réseaux internationaux dans lesquels le conflit et la migration prennent place ainsi que l'action des diasporas sur le conflit, tant pour son implication politique que dans le cadre de l'accueil de nouveaux migrants. Ceci nous amène à inclure dans l'analyse du conflit, le rôle d'entrepreneurs de migration qui identifient des opportunités dans les menaces liées au conflit et, en particulier, dans les moments de crise. C'est un enjeu complexe de l'alerte précoce, souvent mobilisée en situation de crise, que de veiller à intégrer le temps plus long du conflit ou de la migration, où elle s'avère plus pertinente.

Brigitte BEAUZAMY

Bibliographie (...)

- APPADURAI (A.), 1996, *Modernity at large. Cultural Dimensions of Globalization*, University of Minnesota Press.
- AUSTIN (A.), 2003, *Early Warning and The Field: A Cargo Cult Science?*, Berghof Research Center for Constructive Conflict Management.
- BEAUZAMY (B.), 2010, «Reconstructing Identities in the Course of Transnational Peace Mobilizations: the Impact of the Israel/Palestine Conflict and the Ethnicization of French Jews», communication au 7^e congrès du Standing Group on International Relations de l'ECPR, Stockholm, disponible en ligne: <http://stockholm.sgir.eu/uploads/BeauzamyReconstructingIdentitiesPeaceMobilizations.pdf>
- CARMENT (D.), 1994, «The Ethnic Dimension in World Politics: Theory, Policy and Early Warning», *Third World Quarterly*, Vol. 15, No. 4, p. 551-582.
- DIRKS (G.E.), 1993, «International Migrations in the Nineties: Causes and Consequences», *International Journal*, Vol. 48, n°2, p.191-214.
- DORN (A. W.), MATLOFF (J.), 2000, «Preventing the Bloodbath: Could the UN have Predicted and Prevented Genocide in Rwanda?», *Journal of Conflict Studies*, Vol. 20, No 1, p. 9-18.
- DUNLOP (J.B.), 1993, «Will a Large-Scale Migration of Russians to the Russian Republic Take Place over the Current Decade?», *International Migration Review*, Vol. 27, No 3, p. 605-629.
- FÉRON (É.), 2010, «Transportation and Autonomization of Conflicts – The Cypriot, Irish and South Asian Diasporas in London», 51st Annual Convention of the International Studies Association, New Orleans.
- FÉRON (É.), BEAUZAMY (B.), 2009, «The Internationalization of Community Conflicts and the Construction of Transnational Solidarities: The Northern Irish Case in a Comparative Perspective», in ALBERT (M.), BLUM (G.), HELMIG (J.), LEUTZSCH (A.), WALTER (J.) (eds.), *Transnational Political Spaces. Agents – Structures – Encounters*, Frankfurt a. M./New York, Campus, p. 89-116.
- FÉRON (É.), 2006, «Community Conflicts in Europe: A Review of the Literature – Mapping Conflict Dimensions», Peace-Com, (Peace Processes in Community Conflicts: From Understanding the Roots of Conflicts to Conflict Resolution), rapport préparé pour la Commission européenne.

Bibliographie

- FISCHER (M.), WILS (O.), 2003, «Ploughing Through the Field: An Introduction to the PCIA Handbook Debate» in AUSTIN (A.), FISCHER (M.), WILS (O.) (eds.), *Peace and Conflict Impact Assessment. Critical Views on Theory and Practice*, Berghof Handbook.
- HANAFI (S.), 2008, «Palestinian Refugee Camps in Lebanon: Laboratories of State-in-the-Making, Discipline and Islamist Radicalism», in Ronit Lentin (ed.), *Thinking Palestine*, London, Zed Books, p. 82-100.
- HARFF (B.), GURR (T.D.)(1998), «Systematic Early Warning of Humanitarian Emergencies», *Journal of Peace Research*, Vol. 35, No 5, p. 551-579.
- HATTON (T.J.), WILLIAMSON (J.G.), 1994, «What Drove the Mass Migrations from Europe in the Late Nineteenth Century? », *Population and Development Review*, Vol. 20, No 3, p. 533-559.
- HATTON (T.J.), WILLIAMSON (J.G.), 1998, *The Age of Mass Migration: Causes and Economic Impact*, Oxford University Press.
- HAZEL (S), PAUL (P.) (ed.), 2007, *Diasporas in Conflict: Peacemakers or Peace Wreckers*, United Nations University Press.
- HUGO (G.), 1996, «Environmental Concerns and International Migration», *International Migration Review*, Vol. 30, No 1, p. 105-131.
- JENKINS (J.C.), BOND (D.), 2001, «Conflict-Carrying Capacity, Political Crisis, and Reconstruction: A Framework for the Early Warning of Political System Vulnerability», *The Journal of Conflict Resolution*, Vol. 45, No 1, p. 3-31.
- JENKINS (R.), 1997, *Rethinking Ethnicity: Arguments and Explorations*, London, Sage.
- MASSEY (D.S.), ARANGO (J.), HUGO (G.), KOUAOUCCI (A.), PELLEGRINO (A.), TAYLOR (J.E.), 1993, «Theories of International Migration: A Review and Appraisal», *Population and Development Review*, Vol. 19, No 3, p. 431-466
- MORAWSKA (E.), 2000, «Intended and Unintended Consequences of Forced Migrations: A Neglected Aspect of East Europe's Twentieth Century History», *International Migration Review*, Vol. 34, No. 4, p. 1049-1087.
- SCHMEIDL (S.), 2001, «Early Warning and Integrated Response Development», *Romanian Journal of Political Science*, 1(2), p. 4-50.
- SCHMEIDL (S.), JENKINS (J.C.), 1998, «The Early Warning of Humanitarian Disasters: Problems in Building an Early Warning System», *International Migration Review*, Vol. 32, No 2, p 471-486.
- WILLEKENS (F.), 1994, «Monitoring International Migration Flows in Europe: Towards a Statistical Data Base Combining Data from Different Sources», *European Journal of Population Revue Européenne de Démographie*, Vol. 10, N° 1, p. 1-42.

Migrations et société globalisée

Roberta BISI



© Mauro Saivezzo - Fotolia.com

Les phénomènes migratoires sont une constante de l'histoire humaine et représentent un phénomène complexe où s'imbriquent des facteurs économiques, culturels et sociaux. La migration crée un mouvement qui introduit des transformations significatives dans la structure des sociétés d'accueil. Cet article développe les dynamiques à l'œuvre dans la société italienne confrontée à sa gestion de l'immigration, tout particulièrement à travers ses procédures juridiques et ses politiques de sécurité mais, aussi, au-delà, à travers ce qui est présenté ici comme « l'interaction environnement-histoire-communauté-personne ».

Migration and the global society

Human migration flows have been present throughout history. They are a complex phenomenon involving economic, cultural and social factors. Immigration creates a movement which can make significant structural changes in the destination country's society. This article looks at the dynamics at work in Italian society confronted by the way it manages immigration. In particular we look at the legal procedures and security policies involved, as well as what we call the «interaction between the environment, history, the community and the individual».



Roberta Bisi

Professeur titulaire (secteur scientifico-réglementaire SPS/12 – sociologie du droit, de la déviance et du changement social) à Forlì, à la Faculté de Sciences Politiques « Roberto Ruffilli », Université de Bologne.

L'immigration : un facteur de transformation pour la société

Les flux migratoires ont depuis toujours accompagné l'histoire du genre humain : notre planète s'est, en effet, peuplée grâce à des migrations permanentes qui ont modelé sans interruption la géographie humaine.

La migration internationale est le résultat extrême de nombreux facteurs qui incitent les personnes à s'éloigner de leurs habitations d'origine pour migrer vers des pays étrangers. Les raisons et facteurs qui poussent les populations à émigrer sont complexes et imbriqués dans la trame des rapports économiques et sociaux. On entend par migration un phénomène social d'agrégation collective et de type dynamique, caractérisé par un mouvement de groupes de personnes et de noyaux familiaux d'un lieu d'une zone géographique spécifique vers un autre.

Les migrations incluent deux aspects : l'émigration, à savoir le processus par lequel on quitte une zone culturelle pour s'établir ailleurs et l'immigration, c'est-à-dire l'entrée dans une zone culturelle différente de celle d'origine pour y résider de façon plus ou moins permanente. Si sur le fond, on ne peut parler de deux phénomènes différents l'un de l'autre, sur la forme, on peut effectuer cette subdivision en tenant compte, notamment, des grandes implications sociales, économiques et juridiques qui en découlent et qui concernent les zones et systèmes politiques impliqués [Bergnach, Sussi, 1993 ; Bisi, 2000, p. 96-102 ; Bisi R, 2003, p.71-82 ; Musso 1991, p.160-172].

Selon l'orientation dominante, l'Italie, à l'instar d'autres pays d'Europe méridionale, s'est transformée, elle aussi, en terre d'accueil de l'immigration après la crise pétrolière de 1973. Comme nous le savons, c'est souvent le désespoir, même pour l'immigration légale, qui pousse une bonne partie des immigrés à affronter ces longs voyages dans l'espoir de pouvoir s'intégrer aux styles de vie et à la consommation propres à la modernisation.

Il est tout aussi vrai que cet espoir se transforme souvent en déception, car le meilleur et le pire de la modernité vont souvent de pair en empêchant une intégration totale et constructive dans le nouveau pays. C'est ainsi que se produit, comme dans une sorte de grande révolution anthropologique provoquée par le choc avec la nouvelle civilisation, cette rencontre vers l'inconnu brillamment décrite par Joseph Roth dans son roman *Job*, lorsqu'il illustre le départ du héros, Mendel, un juif ordinaire, vers l'Amérique : « À cet instant, les sirènes hurlèrent. Les machines

commencèrent à gronder. Et l'air, le paquebot et les hommes tressaillirent tous sans exception. Seul le ciel resta immobile et bleu, bleu et immobile [...] L'Amérique l'engloutissait, l'Amérique le pulvérisait, l'Amérique l'anéantissait [...] » [2002].

L'immigration n'est qu'en partie un phénomène économique ; il s'agit surtout d'un phénomène social et culturel à évaluer dans sa globalité. Affronter les problèmes posés par la population immigrée signifie, entre autres, considérer qu'elle constitue un acteur social qui, par ses comportements, ses choix, ses orientations, remet constamment en cause les mécanismes logiques et les politiques des sociétés industrielles.

Les pays européens, par exemple, confrontés pour la première fois à l'entrée de nombreux travailleurs étrangers, sont amenés à revoir non seulement leur système législatif eu égard à l'entrée et au séjour des étrangers, mais aussi tous les aspects du droit liés à la présence sur leur territoire de populations non nationales. Il est vrai, en effet, que les politiques d'immigration s'imbriquent dans celles mises en place en matière de sécurité publique, lesquelles doivent bien souvent affronter les conséquences d'un flux migratoire alimenté par des circuits illégaux et clandestins à travers lesquels le crime organisé déverse sur le territoire italien, tout comme dans d'autres pays, des immigrés en situation irrégulière. Une fois installés sur le territoire, ces derniers risquent de devenir la proie des organisations criminelles qui trouvent chez bon nombre de ces immigrés une main-d'œuvre facile à utiliser dans les circuits illicites qu'elles gèrent.

Récemment, plusieurs initiatives réglementaires concernant l'immigration ont été lancées dans les « packages sécurité », à savoir dans un ensemble de dispositions législatives à travers lesquelles le gouvernement italien, en modifiant le Texte unique sur l'immigration (TUI) ou d'autres instruments réglementaires (comme le Code pénal ou le Code de procédure pénale), ou en introduisant des textes de loi spécifiques, souhaite appliquer sur le territoire italien sa propre politique de sécurité, et faire face à l'urgence. Ces normes viennent s'ajouter à celles déjà édictées pour la réglementation de l'immigration au niveau de la législation ordinaire et au niveau constitutionnel, eu égard notamment au Texte unique sur l'immigration (TUI).

Lorsqu'on reprend la réglementation italienne en matière d'immigration, on se rend compte que la voie empruntée par le système italien consiste à accorder une forte protection, en termes de santé également, à l'étranger en situation régulière, qui accède au territoire italien et y reste dans le respect des conditions prévues par la réglementation du secteur, laquelle impose un

motif pour entrer et rester dans l'État italien, qu'il soit d'ordre familial, culturel ou professionnel (tourisme, études, formation). À défaut, l'étranger «régulier» fait l'objet de mesures de refoulement ou d'expulsion au-delà des frontières, à l'exception de catégories spécifiques (mineurs, femmes enceintes, etc.) ou des personnes demandant l'asile politique et sous réserve, dans tous les cas, du respect de la dignité de l'étranger et des droits fondamentaux de la personne.

Les politiques de ces dernières années ont renforcé la lutte contre l'immigration clandestine. Au-delà des orientations fixées par les programmes gouvernementaux, la situation globale, sur le plan réglementaire, dépend également des dynamiques jurisprudentielles et des orientations qui se dessinent suite aux décisions des cours, notamment la Cour constitutionnelle italienne et les cours européennes, dont les jugements peuvent parfois aller jusqu'à abroger les dispositions réglementaires concernées par les décisions, sans que le jugement soit limité au cas concret objet du litige.

Les principales criticités introduites par les nouvelles politiques sur l'immigration ont concerné les refoulements, la peine d'emprisonnement en cas de non-respect de l'ordre d'expulsion décrété par l'administration, les centres d'identification et d'expulsion, la circonstance aggravante de clandestinité et le délit d'immigration clandestine.

Dans le système juridique italien, la législation sur l'immigration repose sur l'article 10 de la Constitution, lequel précise le principe selon lequel le système réglementaire interne se conforme aux normes du droit international généralement reconnues, et selon lequel la condition de l'étranger est régie par la loi, conformément aux normes et traités internationaux. L'article cité contient également des normes de protection pour l'étranger, dans la partie déclarant, au niveau constitutionnel, non seulement l'interdiction d'extradition pour infractions politiques, mais aussi le droit d'asile en faveur de l'étranger qui se voit interdire dans son pays l'exercice effectif des libertés démocratiques garanties par la constitution italienne. Les normes sur l'immigration s'inscrivent dans ces principes constitutionnels.

Le texte unique sur l'immigration et sur la condition de l'étranger

La situation juridique de l'étranger est réglementée, dans le système juridique italien, par le «Texte unique des

dispositions concernant la réglementation de l'immigration et les normes sur la situation de l'étranger» (Décret-loi 286/1998 et modifications et intégrations ultérieures), vers lequel ont convergé différentes dispositions précédentes relatives aux étrangers, y compris celles contenues dans le Texte unique des lois de sécurité publique.

Le Texte unique sur l'immigration est subdivisé en six parties («Titres»), exposant respectivement, les «Principes généraux» (Titre I, art. 1-3), les «Dispositions sur l'entrée, le séjour et l'expulsion du territoire national» (Titre II, art. 4-20), la «Réglementation du travail» (Titre III, art. 21-27ter), le «Droit à l'unité familiale et à la protection des mineurs» (Titre IV, art. 28-33), les «Dispositions en matière de santé, mais aussi d'instruction, de logement, de participation à la vie publique et d'intégration sociale» (Titre V, art. 34-46), les «Normes finales» (Titre VI, art. 47-49).

En principe, le législateur italien accorde une large protection aux étrangers qui accèdent de façon régulière au territoire de la République, mais aussi, abstraction faite des conditions d'accès, à ceux bénéficiant du droit d'asile. L'étranger en situation régulière se voit, par exemple, accorder, entre autres, les droits suivants :

- a) les droits civils accordés au citoyen italien (art. 2, al. 2, TUI) ;
- b) le droit à l'égalité de traitement et à l'égalité absolue face aux travailleurs italiens (art. 2, al. 3, TUI) ;
- c) le droit de participer à la vie publique locale (art. 2, al. 4, TUI) ;
- d) le droit de maintenir ou de reconstituer l'unité familiale eu égard aux membres de famille étrangers (art. 28 TUI) ;
- e) le droit aux soins de santé, pour lui et les membres de sa famille à charge (art. 34 et suivants du TUI) ;
- f) le droit aux études (art. 38 et suivants TUI).

En outre, l'«étranger», sans autre qualification, bénéficie de l'«égalité de traitement avec les citoyens, eu égard à la protection juridictionnelle de ses droits et intérêts légitimes, dans ses rapports avec l'administration et dans l'accès aux services publics, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi» (art. 2, al. 5, TUI). Cependant, des questions d'ordre public et un flux migratoire croissant alimenté par le crime organisé impliqué dans la traite d'êtres humains ont poussé à durcir les normes à l'égard des étrangers irréguliers, sans permis de séjour et ne réunissant pas les conditions pour bénéficier du droit d'asile.

Les normes sur l'accès au territoire de la République italienne jouent donc un rôle clé quant au traitement de l'immigration. Ces normes effectuent une distinction de traitement entre étrangers en situation régulière et étrangers en situation irrégulière.

S'agissant des conditions demandées à l'étranger pour entrer sur le territoire italien et y rester, la réglementation du TUI effectue une distinction entre «entrée» (art. 4 et 4bis TUI) et «séjour» (art. 5 et suivants du TUI)¹.

Concernant le séjour dans le territoire de la République italienne, l'art. 5 TUI établit que les étrangers entrés régulièrement peuvent séjourner en Italie à condition d'être «munis d'une carte de séjour ou d'un permis de séjour en cours de validité, délivrés conformément au présent texte unique ou d'être en possession d'un permis de séjour ou d'un titre équivalent délivré par l'autorité compétente d'un État membre de l'Union européenne, dans les limites et selon les conditions prévues par des accords spécifiques [...]». L'étranger faisant la demande d'un permis de séjour est soumis à des relevés d'empreintes digitales et à une photo faciale. Le permis de séjour est délivré par le préfet de Police de la province où l'étranger se trouve, dans les huit jours ouvrables à compter de son entrée sur le territoire national, et est délivré au titre des activités prévues par le visa d'entrée ou les dispositions en vigueur.

• • •

(1) Conformément à l'art. 4, al. 1, du TUI, « L'entrée sur le territoire national est autorisée aux étrangers en possession d'un passeport valide ou d'un document équivalent et du visa d'entrée, hormis les cas d'exemption, et ne peut se produire, sauf cas de force majeure, qu'à travers les postes frontières spécifiquement mis en place ». Ledit article confirme, en outre, à l'alinéa 3, le principe selon lequel l'entrée sur le territoire italien est autorisée « [...] aux étrangers prouvant qu'ils sont en possession des documents adaptés, à même de confirmer l'objectif et les conditions du séjour, mais aussi qu'ils disposent de moyens de subsistance suffisants pour la durée du séjour et, exception faite des permis de séjour pour motifs professionnels, pour le retour également dans leur pays d'origine [...] L'Italie n'admet pas les étrangers qui ne satisfont pas ces conditions ou considérés comme une menace pour l'ordre public ou la sécurité de l'État ou de l'un des pays avec lesquels l'Italie a signé des accords pour la suppression des contrôles aux frontières intérieures et la libre circulation des personnes, ou encore condamnés, même par décision non définitive, adoptée suite à l'application de la peine sur demande conformément à l'art. 444 du code de procédure pénale, pour des délits prévus à l'art. 380, alinéas 1 et 2, du Code de procédure pénale, à savoir pour des délits inhérents aux stupéfiants, à la liberté sexuelle, à l'aide à l'immigration clandestine vers l'Italie et à l'émigration clandestine de l'Italie vers d'autres États ou pour des délits liés au recrutement de personnes à destiner à la prostitution ou à l'exploitation de la prostitution ou de mineurs à utiliser dans des activités illicites [...] Il empêche l'entrée de l'étranger en Italie, même la condamnation, avec décision irrévocable, pour l'un des délits prévus par les dispositions du titre III, chapitre III, section II, de la loi n° 633 du 22 avril 1941, relatifs à la protection du droit d'auteur, et des articles 473 et 474 du Code pénal ».

La possibilité d'entrée est ensuite prévue pour satisfaire des exigences de séjour de courte durée. Une possibilité régie par l'art. 4, al. 4, du TUI, conformément auquel « L'entrée en Italie peut être autorisée à travers des visas pour séjours de courte durée, valides jusqu'à 90 jours et pour des séjours de longue durée impliquant pour le bénéficiaire l'octroi d'un permis de séjour en Italie dont les motifs sont identiques à ceux mentionnés dans le visa. Pour des séjours inférieurs à trois mois, on considérera également comme valides les motifs explicitement indiqués dans les visas délivrés par des autorités diplomatiques ou consulaires d'autres États en fonction d'accords internationaux spécifiques signés et ratifiés par l'Italie, ou de normes communautaires ».

(2) Outre le refoulement, la réglementation sur l'immigration prévoit également l'« expulsion administrative », ordonnée par le ministre de l'Intérieur pour des motifs d'ordre public ou de sécurité nationale, ou ordonnée par le préfet, au cas par cas, lorsque l'étranger : « a) est entré en territoire italien en se soustrayant aux contrôles frontaliers et lorsqu'il n'a pas été refoulé conformément à l'article 10 ; b) est resté en territoire italien en l'absence de la communication relative à l'article 27, alinéa 1-bis, ou sans avoir demandé de permis de séjour dans les délais prescrits, à moins que ce retard résulte d'un cas de force majeure, ou lorsque le permis de séjour a été révoqué ou annulé ou refusé ou encore est échu depuis plus de soixante jours et n'a fait l'objet d'aucune demande de renouvellement ou si l'étranger est resté en territoire italien en violation de l'article 1, alinéa 3, de la loi n° 68 du 28 mai 2007 ; c) appartient à l'une des catégories indiquées à l'article 1 de la loi n° 1423 du 27 décembre 1956, tel que remplacé par l'article 2 de la loi n° 327 du 3 août 1988, ou à l'article 1 de la loi n° 575 du 31 mai 1965, tel que remplacé par l'article 13 de la loi n° 646 du 13 septembre 1982 » (art. 13 du TUI).

La réglementation sur l'immigration, en tant qu'outil de contrôle des frontières, prévoit le « Refoulement » à l'art. 10 du TUI. Ledit article fixe en effet l'obligation pour la police des frontières de refouler les étrangers qui se présentent aux postes frontière si ces derniers ne remplissent pas les conditions requises d'entrée sur le territoire italien (art. 10, al. 1, TUI). Parallèlement à cette forme de refoulement, destinée à empêcher l'entrée d'étrangers irréguliers sur le territoire italien, il existe une autre forme de « refoulement avec accompagnement à la frontière », destinée aux étrangers irréguliers déjà entrés en territoire italien. L'assistance nécessaire est, dans tous les cas, prévue aux postes frontière pour l'étranger refoulé (art. 10, al. 5, TUI)². Les centres d'identification et d'expulsion, dénommés il y a quelque temps « centres temporaires de rétention et d'assistance » sont destinés à l'exécution du refoulement et de l'expulsion.

Les normes les plus débattues, intégrées au « package » sécurité de 2008 et 2009, incluent celles concernant :

- a) l'introduction d'une « circonstance aggravante spécifique » si un délit est commis par une personne en situation illégale sur le territoire italien (« circonstance aggravante de clandestinité ») ;
- b) l'introduction de la sanction pénale d'emprisonnement en cas de non-respect de la mesure administrative d'expulsion (retirée dans un second temps suite à une intervention de la Cour de justice européenne) ;
- c) l'introduction du délit de clandestinité.

Par Décret-loi n° 92 du 23 mai 2008, converti en loi n° 125 du 24 juillet 2008, l'article 61 du Code pénal, intitulé «Circonstances aggravantes courantes», a été modifié à travers l'insertion, au n° 11bis, d'une circonstance aggravante spécifique qui s'applique «*si le fait est commis par une personne en situation illégale sur le territoire national*».

Par décision n° 249 du 8 juillet 2010, la Cour constitutionnelle a toutefois déclaré son illégitimité constitutionnelle eu égard à l'art. 3 de l'art. 25, al. 2, de la Constitution. Cette circonstance aggravante doit donc être considérée comme supprimée du système juridique italien. En effet, celle-ci ne se référerait pas à des circonstances inhérentes à la conduite incriminée, à évaluer au cas par cas, mais plutôt à une caractéristique subjective de l'auteur du délit, entraînant une présomption inacceptable de dangerosité accrue de l'étranger irrégulier, aggravant injustement le choix des sanctions.

Par une autre norme du «package» sécurité de 2009 (loi n° 94 du 15 juillet 2009), l'art. 14 du TUI a été modifié avec intégration, à l'alinéa 5ter, de la sanction pénale d'emprisonnement jusqu'à quatre ans, dans l'hypothèse où l'étranger irrégulier n'aurait pas respecté l'ordre d'expulsion, décrété suite à une procédure administrative relative à l'art. 13 du TUI. La Cour de justice européenne s'est prononcée eu égard à cette prévision réglementaire, par décision du 28 avril 2011, établissant l'opposition de la sanction pénale d'emprisonnement (prévue à l'art. 14, al. 5ter, TUI) aux dispositions communautaires en matière d'immigration. La disposition censurée a été modifiée par les normes du «package» sécurité de 2011 et, notamment, par le Décret-loi n° 89 du 23 juin 2011 (toujours en attente, en juillet 2011, d'être converti en loi), qui a conduit à la reformulation de l'alinéa en question, dont la prévision de la sanction pénale a été supprimée.

La loi n° 94/2009, déjà citée, a ensuite totalement intégré l'art. 10 bis TUI, intitulé «Entrée et séjour illégal sur le territoire national», qui a introduit le «délict de clandestinité» (ou d'«immigration clandestine») dans le système juridique italien³. Cette norme s'est accompagnée de nombreuses critiques, en raison de l'effet stigmatisant qu'elle suscite à l'égard des étrangers irréguliers, plusieurs parties ayant jugé préférable de rester sur le plan du délict administratif et non sur celui du délict pénal. En tout état de cause, cette norme a également été soumise à l'examen de la Cour constitutionnelle, à

...

(3) Conformément aux deux premiers alinéas de l'article cité, il est actuellement prévu que « 1. À moins que le fait ne constitue un délict plus grave, l'étranger qui entre ou reste dans le territoire national, en violation des dispositions du présent texte unique, mais aussi de celles relatives à l'article 1 de la loi n° 68 du 28 mai 2007, est puni d'une amende de 5 000 à 10 000 euros. L'article 162 du Code pénal ne s'applique pas au délict relatif au présent alinéa ;

2. Les dispositions relatives à l'alinéa 1 ne s'appliquent pas à l'étranger objet de la mesure de refoulement conformément à l'article 10, alinéa 1 ou à l'étranger identifié pendant les contrôles de la police des frontières, tandis qu'il quitte le territoire national ».

travers la même décision n° 249/2010 qui avait déclaré l'illégitimité constitutionnelle de l'art. 61, n° 11bis du CP en matière de circonstances aggravantes courantes. La Cour n'a toutefois reconnu aucune opposition dudit article 10 bis du TUI aux dispositions et principes fixés dans la Constitution italienne.

Conflits et contradictions dans le phénomène des migrations

L'Italie est donc un pays qui, face aux problèmes posés par l'immigration, se trouve dans l'incapacité d'intégrer les populations étrangères en les faisant participer à son histoire et sa culture, notamment à l'école, en préférant souvent adhérer à un multiculturalisme ayant pour seul effet d'isoler davantage les étrangers.

Parmi les nombreuses contradictions que de telles thématiques mettent en évidence, il en existe une, celle liée à l'immigration de main-d'œuvre hautement qualifiée, contre laquelle les vedettes côtières d'interception des embarcations sont inutiles. Telle est l'immigration des «cerveaux», arrêtés, avant même de l'être par les gardes-frontières, par le fil barbelé d'une politique du travail et de la recherche pour le moins douteuse, c'est-à-dire xénophobe, non par racisme mais par paresse, jalousie académique et professionnelle. En effet, sur 20 millions de diplômés des pays de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui enrichissent les pays où ils sont transférés, seul 0,7% d'entre eux ont choisi l'Italie [OCDE, 2008].

Dans un rapport (mai 2009) présenté lors d'un congrès à Pise intitulé «Brain Drain and Brain Gain » (jeu de mots sur la fuite des cerveaux et les cerveaux gagnés), les conséquences de la concurrence internationale pour la main-d'œuvre hautement qualifiée ont été examinées du point de vue des pays qui accueillent ces talents. Et les chiffres nous révèlent que, du fait du système actuel de quotas qui ne vise pas à sélectionner les travailleurs les plus qualifiés, les étrangers diplômés vivant en Italie représentent 12 % du total, dont seul 1,8 % possède également une spécialisation après diplôme universitaire [Stella, 2009, p. 25]. Il s'agit du pourcentage le plus bas des pays pour lesquels on dispose des données de recensement. De plus, les étrangers qui arrivent en Italie sont en moyenne plus instruits que les Italiens, mais

moins que les immigrés qui se dirigent vers d'autres pays européens. En Italie, par exemple, on compte 2,3 étrangers sur 100 diplômés, contre une moyenne de 10,45 dans les pays de l'OCDE. Il va de soi que le rapport entre cerveaux que nous exportons et cerveaux que nous importons est négatif. Le nombre de diplômés italiens partis travailler dans les trente pays de l'OCDE s'élève à 395 229. Ceux qui ont fait le trajet inverse ne sont que 57 515, ce qui représente un solde négatif de 337 714 diplômés universitaires. Ce sont des personnes qui ont offert leur intelligence, leur cursus et leurs idées à des universités et instituts de recherche ainsi qu'à des entreprises et systèmes professionnels moins retranchés que les nôtres.

Certes, nous ne sommes pas les seuls à avoir un solde dans le rouge. La France, par exemple, face au panorama import-export au sein de l'OCDE, se caractérise elle aussi par un solde négatif de 70 000 cerveaux environ, l'Espagne de 43 000, la Hollande de 84 000 et l'Allemagne de 370 000. Toutes ces nations attirent plus de diplômés que nous et se rattrapent, qui plus est, avec l'immigration qualifiée des pays hors OCDE, jusqu'à transformer ce solde négatif en solde positif.

Cette situation souligne le fait que nous ne pouvons en aucun cas nous permettre d'être une société hermétiquement fermée et protégée. Cette impossibilité découle également du constat d'un monde où l'on dénombre un travailleur immigré sur quatre en Australie, un sur six aux USA, un sur neuf en Grande-Bretagne et un sur quinze en Italie. Le rapport, présenté à l'École supérieure Sant'Anna de Pise, montre que sur les 20 426 737 cerveaux du groupe OCDE qui se sont éparpillés de par le monde en contribuant à la richesse des pays choisis, plus de la moitié a fini aux USA, un septième au Canada, un douzième en Australie. Et seulement sept sur mille ont choisi la péninsule de Léonard de Vinci, d'Antonio Meucci et d'Enrico Fermi qui étaient eux-mêmes partis à l'étranger.

En réalité, pour poursuivre sur les chiffres relatifs à la présence d'immigrés dans notre pays, l'Istat (Institut national de statistique)⁴ nous informe que nous avons désormais franchi le seuil des soixante millions d'habitants. Un chiffre que nous avons atteint en exactement cinquante ans, depuis 1959 justement, année où nous avons franchi le cap des 50 millions. Un chiffre que l'on n'aurait jamais pu atteindre sans les immigrés, qui sont principalement arrivés dans notre pays à partir du début du XX^e : « *La croissance de la population résidente (434 000 personnes en 2008, avec un taux de croissance de 7,3 %) est entièrement due à la*

population immigrée. L'action des migrations est double : en premier lieu, l'arrivée de citoyens étrangers entraîne un important solde migratoire global ; en second lieu, la dynamique naturelle positive de la population immigrée – beaucoup de naissances pour un nombre restreint de décès (avec un solde naturel estimé à 60 000 personnes) – réduit l'impact du solde naturel fortement négatif de la population italienne (que l'on peut estimer à environ 64 000 personnes) »⁵. L'Istat a en effet souligné qu'en Italie, le solde naturel de 2001 (année du dernier recensement) à 2008 était négatif à hauteur de 76 000 personnes. Après 2001, le nombre d'immigrés a augmenté dans notre pays au rythme de 400-500 000 personnes chaque année. Ainsi, pour l'Istat, sans les étrangers, la population italienne ne dépasserait pas les 55,5 millions d'habitants.

Si l'on en croit notre Institut de statistiques, le nombre d'étrangers s'élève à 3,9 millions de personnes, auxquelles il faut ajouter les quelque 500 000 parvenues à obtenir un titre de séjour dans notre pays. Les étrangers représentent 7 % de la population résidente.

Les projections ne sont pas en reste. L'Istat a envisagé pour 2050 un scénario prévoyant trois types de développement de la population : le premier prévoit que nous serons moins nombreux qu'aujourd'hui avec 9 millions d'étrangers ; le second, que nous serons à peu près aussi nombreux qu'aujourd'hui, à savoir 61,6 millions, avec 10,7 millions d'étrangers ; le troisième prévoyant, quant à lui, que nous serons 67,3 millions, avec 12,4 millions d'étrangers. Les étrangers jouent bien évidemment un rôle fondamental, quelle que soit l'hypothèse prévue.

Dans un tel cadre, on comprend alors mieux la valeur que prend le lieu. Celui-ci semble, en effet, acquérir une valeur psychique, et devient donc l'indice subjectif du rapport entre l'être humain et son espace environnant, qui réunit en son sein les aspects intérieurs, intimement significatifs, et ceux collectifs, déterminés historiquement. Comme l'ont montré les anthropologues, chez certaines populations, la coutume consiste à poser par terre l'enfant qui vient de naître, sorte de rencontre symbolique entre celui qui fait son entrée dans la vie et la grande famille des ancêtres disparus, bref une sorte de lien sacré entre le pays et la communauté qui se succède au fil des générations.

Il convient en effet de réfléchir à l'interaction environnement-histoire-communauté-personne, et aux conséquences qui en découlent en termes de « *genius loci* » d'une part, et de « *pouvoir du site* » de l'autre. « *Considérées depuis toujours comme des aspects importants pour l'histoire et la culture d'une communauté, [...] ces deux références indispensables à*

• • •

(4) ISTAT, *Rapport annuel. La situation du pays en 2008*, Rome, 2009.

(5) ISTAT, *ibidem*, p. 241.

la définition de l'identité sont plus que jamais d'actualité et ce, malgré l'instabilité de la vie moderne» [Bernardi, 1987, p. 127]. En ce sens, le concept d'identité trouve sa pleine expression sur le plan des pratiques de vie à travers lesquelles l'homme se met en relation avec le monde grâce à ses connaissances et ses actions, d'où l'indispensable reconnaissance du lien entre changement et sens d'une culture qui a accumulé son expérience et ses motivations au fil des siècles.

Lorsque la situation locale sent que cette reconnaissance est entachée par la présence de populations perçues comme étrangères et capables de déstabiliser les certitudes et les coutumes, la finalité essentiellement défensive privilégie alors l'intérêt des «menacés» et laisse dans l'ombre la finalité «réadaptative et réintégrative».

Cet aspect est lié à une double contradiction du phénomène «immigration». On ne sait pas s'il s'agit d'une condition provisoire que l'on se plaît toutefois à prolonger indéfiniment, ou bien s'il s'agit d'un état durable que l'on préfère toutefois vivre à travers un sens accru du provisoire. En oscillant, selon les circonstances, entre la condition provisoire qui la définit en règle générale et la situation durable qui la caractérise de fait, la situation de l'immigré se prête non sans quelques ambiguïtés à une double interprétation : parfois, comme si l'on se refusait à reconnaître la forme quasi définitive que prend de plus en plus souvent l'immigration, on ne considère du statut d'immigré que son caractère éminemment provisoire ; d'autres fois, en revanche, comme si l'on devait démentir la définition officielle de la condition d'immigré en tant que condition provisoire, on insiste sur la tendance des immigrés à s'installer de plus en plus durablement dans leur condition d'immigrés. Tout se passe comme si, pour pouvoir se reproduire, l'immigration avait besoin de s'ignorer (ou de feindre de s'ignorer) et d'être ignorée comme provisoire et, parallèlement, de ne pas se reconnaître en tant que transfert définitif. Cette contradiction s'impose à tous, aux immigrés, certes, mais aussi à la société qui les accueille, tout comme à la société dont ils sont originaires [Sayad, 2008, p. 23].

Éloignement du passé et absence de visibilité de l'avenir : les éléments d'une grande vulnérabilité

Force est de constater que la précarité des parcours de vie des individus n'est pas une conséquence de la modernité. Selon les formes les plus diverses, colonisations et exodes, migrations ou conflits, ou encore tumultueux

bouleversements sociaux, et selon différents degrés de visibilité, elle accompagne depuis toujours le changement de l'organisation humaine et devient un indicateur de «crise» où coexistent l'éloignement du passé et l'absence de visibilité quant à l'avenir. Tout cela crée la perception d'un moment crépusculaire, de perte des coordonnées et de grandes inquiétudes [Ricci, 2007, p. 993-994]. Éloignement du passé et absence de visibilité de l'avenir soulignent donc la grande vulnérabilité d'un tel parcours.

La vulnérabilité devient justement une clé d'interprétation qui s'oppose ouvertement à toute forme de simplification et de rigide dichotomie. Elle se limite, en effet, à proposer des solutions nuancées, incluant des contradictions et sollicitant des exercices et des preuves d'approximation vers de possibles recherches de sécurité, dans un contexte qui reste caractérisé par une complexité croissante, également visible par l'usage public qui est fait de l'histoire. On note effectivement un renforcement de la tendance à utiliser l'histoire, ou plutôt le passé, à des fins pratiques et contingentes, y compris à des fins politiques et idéologiques, mais de façon différente par rapport au passé. En matière historique, les «commanditaires» ont toujours exercé un rôle, et l'histoire, au sens moderne, est née à la cour et a toujours été écrite par la volonté de quelques princes qui, au XX^e siècle, formaient principalement des régimes ou des partis politiques. Si la demande d'histoire passe du Palais aux partis, ou des «pouvoirs forts» à un marché de plus en plus fragmenté, c'est surtout le type de conditionnement exercé qui change radicalement, mais aussi les moyens, les personnes et les objectifs d'un tel conditionnement. Tandis que déclinait l'influence des idéologies ou des partis sur les études et les interprétations historiographiques, l'usage public de la divulgation historique s'est en revanche intensifié.

Le déplacement de l'intérêt pour le passé de l'État au marché et de la connaissance à la consommation, est le résultat le plus marquant de la lente dissolution de nombreuses formes de «communautés», qu'ont longtemps soutenu histoire et mémoire, commanditaires et historiens [Giovagnoli, 2003].

Ethnies et cultures, nations et États, religions et églises sont des éléments importants dans le monde globalisé. Les problèmes liés au multiculturalisme ne se sont pas manifestés uniquement au sein de chaque État national, mais se sont également répandus transversalement au-delà de nombreuses frontières, en se projetant sur le système des relations internationales. En effet, le monde globalisé n'est pas homogène et uniforme, mais est traversé par un réseau de plus en plus dense de liens d'interdépendance fondés sur les échanges commerciaux, les transactions financières, les moyens de communication et bien d'autres

éléments encore, incluant les guerres, le terrorisme et la violence. Ce qui se passe à l'échelle mondiale est aussi important sous le profil régional, mais dans une mesure différente, le contraire est aussi vrai.

En ce sens, les différentes formes du savoir et de la culture ne fournissent pas seulement des moyens d'adaptation à l'environnement, puisque la culture intervient pour changer cet environnement, pour devenir environnement de l'homme. En outre, l'existence de chaque culture est précaire dans la mesure où elle dépend des actions et comportements des individus qui la «façonnent», comme la musique qui n'existe que lorsqu'on la joue. Le paradoxe de la culture humaine réside donc justement dans le fait que l'homme dépend de quelque chose de précaire, de formes vivantes et qui se renforcent au cours des interactions sociales, d'une «trame» de sens que l'homme tisse, mais qui se reproduit et se transforme sans cesse [Geertz, 1987].

En effet, seule la connaissance de la culture et de la langue peut permettre une intégration constructive. Parfois, l'absence de connaissance de la langue et des conditions culturelles et sociales du pays d'accueil peut générer, même chez l'immigré, des phénomènes d'intolérance. Si la solution au problème de communication linguistique est prioritaire, cela ne suffit pas pour comprendre tous les problèmes posés par l'intégration.

Dans cette perspective, n'oublions pas que l'immigré vit souvent des situations irrégulières ou à la limite de la régularité, soumises aux logiques et aux spéculations d'un marché sans pitié et concurrentiel, qui est toutefois en mesure d'absorber, bien qu'avec d'extrêmes fluctuations, une main-d'œuvre abondante. Cette insertion dans le monde industriel s'effectue souvent en l'absence des conditions qui devraient être à même de garantir la qualité de vie du travailleur.

Le travail des extracommunautaires ne bénéficie, en effet, d'aucune protection juridique, s'agissant souvent de travail au noir. L'immigré n'a généralement pas de maison, de sécurité sociale, et ne peut faire bénéficier ses enfants d'un cursus scolaire normal. Le travailleur étranger se construit donc une image dichotomique de notre société: d'un côté, cette dernière est disposée à utiliser ses ressources humaines et professionnelles, de l'autre, elle est incapable de lui garantir pleinement les moyens d'une insertion correcte et régulière. C'est aussi dans cette image dichotomique que se joue la tension entre identité et altérité. L'identité se construit au détriment de l'altérité, en réduisant les potentiels alternatifs. Pour s'épanouir, l'identité doit écraser, faire disparaître de l'horizon l'altérité. Toutefois, ce geste de séparation, d'éloignement,

de refus et même de négation de l'altérité, n'est jamais total, car si l'identité rejette, l'altérité réapparaît. En effet, l'identité, ou plutôt ce que nous croyons être notre identité, ce en quoi nous nous identifions le plus, est également faite d'altérité, et construire son identité ne passe pas seulement par la réduction, la mise à l'écart de l'altérité, mais par l'introduction et l'intégration de l'altérité dans les processus de formation de l'identité. L'identité est certainement un principe logique élémentaire, mais «à elle seule» elle est également vouée à l'échec. L'identité est en effet une exigence inaliénable, mais l'identité à elle seule ne mène qu'à la mort [Remotti, 1996].

Cette contradiction pose également une question pour le moins préoccupante: que se passerait-il si, un jour, tous les immigrés qui vivent et travaillent en Italie revenaient dans leur pays? Pour certains chercheurs, le scénario qui se dessine pourrait s'avérer très menaçant lors de l'hypothétique «day after», le jour après le départ des immigrés: industries bloquées, restaurants fermés, campagnes désertes, maisons abandonnées par les aides ménagères. Une succession de «flashes» tous plus angoissants les uns que les autres: dans la périphérie de Vérone, on serait contraint de suspendre la production dans trois usines de marbre, rouvertes récemment et qui tournent uniquement grâce à la présence d'ouvriers africains. À Reggio Emilia, pour les mêmes motifs, les hauts fourneaux d'une dizaine de fonderies devraient être éteints après la fuite soudaine de tous les ouvriers égyptiens qui y travaillent [Ghirelli, 1999, p. 20-28]. Tout cela est bien évidemment décrit sous forme de récit, mais l'inquiétude face à cette éventualité est plus que légitime.

L'immigration représente donc un facteur de transformation de la société, de l'économie, des services et de la culture qui pose d'importantes questions à tous les secteurs de la communauté, en soulignant souvent ses contradictions. Les flux migratoires interpellent donc la société, concernant les modèles d'insertion sociale et professionnelle liés aux différents niveaux d'acculturation et aux parcours d'adaptation réalisés, tout en l'interrogeant, par exemple, sur la validité de son système biomédical. Il est, en effet, nécessaire de considérer que les expériences en matière d'immigration fragilisent et mobilisent les univers de sens, les mécanismes de défense, les représentations de la personne face à l'interdit, au licite, mais aussi eu égard aux concepts mêmes de santé et de maladie. Un débat affronté par des psychologues et autres psychiatres pour tenter de répondre à la sempiternelle question autour de la santé mentale des immigrés, vue comme pathologie d'importation ou d'acquisition.

Aborder le thème de la santé mentale des immigrés, par exemple, à partir des différentes sociétés d'origine, signifie

inévitavelmente mettre en cause l'anthropologie culturelle, mais aussi considérer la santé et la pratique des soins pas uniquement comme des techniques développées dans un domaine scientifique considéré comme universel. Face à une nouvelle situation, cela signifie intégrer les systèmes culturels des minorités allogènes, qui ont développé des théories sur l'homme et sa place dans l'univers, en fonction des croyances et des connaissances qui ont été élaborées sur la question du maintien de la santé.

En d'autres termes, dès lors que les soins deviennent nécessaires dans les sociétés humaines hétérogènes et que le patient est inséré dans un contexte de référence différent de celui du médecin, si l'on veut que l'intervention soit efficace, il est alors de plus en plus nécessaire de s'interroger sur le sens de cette dernière pour les acteurs de cette situation interculturelle.

La psychologie culturelle et la littérature transculturelle déterminent l'incidence des problèmes de la migration comme des traumatismes, un choc culturel fait de déracinement, d'éloignement de la famille et du monde des émotions. La migration est un changement si profond qu'il peut engendrer une grande souffrance sur la psyché de la personne, sur son fonctionnement, qui plus est s'il s'agit de migration forcée.

La migration devient alors un traumatisme générant un stress psychique, des sentiments d'impuissance, une perte de l'estime de soi, des émotions intenses et souvent figées, qui apparaissent, souvent dissociées de la parole, sous forme de sensations somatiques et de réactions comportementales. La migration représente une expérience traumatique à l'origine d'une crise par laquelle les manifestations de la vie psychique ne peuvent s'exprimer et s'expliquer qu'à travers le filtre du corps et la souffrance somatique.

On sait que cette difficulté à identifier et exprimer verbalement la souffrance intérieure est un signe caractéristique de l'alexithymie, qui, littéralement signifie, «émotion sans mots» (du grec *a-lexis*: discours, parole, *thymòs*: affection, émotion) et définit, à proprement parler, l'incapacité à communiquer verbalement ses propres émotions. La baisse de capacité des patients alexithymiques à utiliser leurs émotions comme signaux repose sur la forme que prennent leurs réponses émotives. Leurs réactions *«sont fondamentalement somatiques et se traduisent par des aspects "expressifs", ou physiologiques, des émotions à travers une verbalisation minimale [...]». Souvent, les alexithymiques ne parviennent pas à dire s'ils sont tristes, fatigués, affamés ou bien malades. Ils ne sont pas habitués à reconnaître leurs états sentimentaux et à se rendre compte de leurs propres réactions face aux événements de la vie»* [Krystal 2007].

Les études transculturelles soulignent les profondes différences qui existent dans l'expérience et l'expression des émotions, surtout dans l'expression corporelle de la souffrance, qui minimise les éléments psychiques et émotifs. En 1963 déjà, les études des psychanalystes français Marty et de M'Uzan [p. 345-356] avaient souligné l'importance de l'utilisation du concept de «pensée opératoire» pour désigner un type de fonctionnement mental impliquant une concentration sur les choses au détriment des rapports objectifs.

Immigration et communication sociale

L'autre problème lié au phénomène des migrations est celui des représentations médiatiques. En effet, les représentations médiatiques des migrants comme criminels sont visibles partout, à l'instar de nombreuses autres formes de panique morale, sélectivement focalisées sur des acteurs considérés comme représentatifs de minorités morales. Le positionnement d'une personne en dessous ou au-dessus des seuils de la visibilité correcte ramène au problème de la gestion de sa propre image sociale représentée et, notamment, de sa gestion à travers ses propres termes ou les termes d'autrui. Les distorsions dans la visibilité mènent à des distorsions dans les représentations sociales, à des distorsions à travers la visibilité [Brighenti, 2008, p.97-98].

Dans de nombreux cas, il s'agit bien évidemment d'un comportement spontané dicté soit par une peur irrationnelle de la présence de l'autre, soit par la confrontation avec la différence, c'est pourquoi on est tenté, plus ou moins consciemment, de refuser à l'autre le droit d'être ce qu'il est et, dans tous les cas, de l'être chez nous.

D'un point de vue théorique, ce processus est lié au fait que l'homme élabore ses propres connaissances, concernant le contexte social qui l'entoure, sur des idées et croyances qui restent dans un schéma de référence de sens et de prises de position socialement partagées [Tajfel, Fraser, 1984]. Par conséquent, la connaissance serait simultanément fruit et élément créateur de l'environnement social de l'homme. Le problème qui surgit alors est de savoir comment s'effectue ce processus de représentation de la réalité sociale. Deux aspects ont été mis en évidence par l'étude psychosociale :

1. comment l'homme prend des décisions perceptives à partir d'informations insuffisantes ;

2. comment l'appartenance à des catégories sociales déterminées influence-t-elle les décisions perceptives.

Concernant le premier aspect, précisons que le contexte social offre déjà à lui seul des informations utiles à la catégorisation sociale. Le processus de catégorisation devient alors une opération de type évaluatif et mène donc à la formulation de jugements. Concernant le second aspect, on soulignera la tendance à la minimisation des différences entre les membres d'une même catégorie et, vice-versa, à la maximisation des différences entre les membres de catégories différentes. Ceci explique pourquoi ceux qui veulent nier leur propre compassion et apprendre aux autres à se comporter de la même façon dépeignent si souvent ceux qui souffrent de façon totalement différente en termes de nature et de possibilités. Cependant, lorsqu'on tombe par hasard sur un individu qui souffre tellement qu'il révèle sans équivoque une telle affinité, on assiste à ce que le philosophe Jonathan Glover, réfléchissant sur une large gamme de génocides et actes de cruauté, définit comme un « passage où le sérieux de la souffrance est reconnu, et où la pitié conduite à la honte et à la confusion » [1999, p. 81, p. 354-358].

Parfois, ce qui catalyse le passage, c'est la simple proximité physique, parfois c'est le souvenir d'un même type de vie de famille. Dans cette perspective, j'aime rappeler qu'au cours d'une récente étude [2009] menée par la Société italienne de victimologie (SIV), pour la commune de Cervia (Ravenne), sur les questions de sécurité et des modalités par lesquelles celles-ci sont perçues, même par l'institution scolaire, certains enseignants, qui travaillent dans un établissement caractérisé par une forte présence de jeunes étrangers, ont déclaré que les élèves italiens avaient facilement tendance à adopter des comportements de défiance à l'égard de la diversité, au point de parvenir à soutenir, au travers également d'expressions plutôt vives et colorées, le bien-fondé d'opérations discriminatoires mises en place, même par le passé, vis-à-vis des immigrés extracommunautaires. Cependant, lorsque l'enseignant, s'adressant à l'élève, lui faisait remarquer que, bien qu'il exprimât des jugements fortement négatifs vis-à-vis d'immigrés extracommunautaires, il jouait et sortait tous les jours avec un garçon albanais, le jeune élève italien répondait sans sourciller à l'enseignant : « *Oui, Monsieur, c'est vrai, mais lui, il est sage !* »⁶. La proximité physique est ici parvenue à catalyser le passage. Dans d'autres cas, cette fonction peut également être assurée par le désir sexuel. Comme le rappelle Martha C. Nussbaum [2004], un important moment de ce genre nous est montré dans le film « *La liste de Schindler* », lorsque le commandant du camp

de concentration nazi se retrouve face à la belle femme juive. Elle se tient immobile sur le palier, frissonnant de peur, tandis qu'il lui saisit le menton, fixe avec violence ses yeux, et demande, dans une étrange agonie de la conscience : « *Est-ce vraiment cela le visage d'un rat ?* ».

Les perceptions de peur et de méfiance liées aux présences étrangères, surtout dans les zones urbaines, ont progressivement chargé de tension le rapport entre immigrés et résidents, au point de constituer un problème important et une urgence pour l'ordre public. La population qui vit en ville demande avec de plus en plus d'insistance à être protégée des risques liés à la diffusion de la criminalité. Ce besoin semble toutefois se caractériser par une nature très confuse et générique, dans le sens où il manifeste une exigence très vive, mais parallèlement, lorsqu'on tente de concrétiser les problématiques, il n'est pas rare de se trouver face à l'incertitude la plus totale.

Il semble émerger un désir de « prévention répressive », fondée sur la défense et la protection des « bons », des « raisonnables » contre le risque représenté par les « déviants » et, dans une plus large mesure, par les « différents ». Le motif dominant des inquiétudes émergentes est lié à la méfiance vis-à-vis de tout ce qui est ou peut devenir un facteur de déséquilibre, de changement et se traduit par le désir d'éloigner les parties fragiles et faibles de la stratification sociale.

On sait, en effet, que la première idée qu'une personne se fait de son interlocuteur et l'image de lui qu'il construit dans son discours ne peuvent être totalement et exclusivement spécifiques, individuelles. Pour être reconnues par ses interlocuteurs, pour paraître légitimes, elles doivent reposer sur des représentations partagées et rapportées à des modèles culturels prégnants, significatifs.

Le stéréotype est, en effet, cette opération qui consiste à penser le réel à travers une représentation culturelle préexistante, un schéma collectif fixe. Un individu concret est ainsi perçu et évalué en fonction du modèle préconstruit que diffuse la communauté, de la catégorie dans laquelle elle le place. S'il s'agit d'une personnalité connue, elle sera perçue à travers l'image publique forgée par les médias. La personne peut se représenter ses interlocuteurs uniquement si elle les ramène à une catégorie sociale, ethnique, politique déterminée.

Chaque « monde » repose sur des règles du jeu si différentes que l'individu peut arriver à se définir de façon non seulement multiple, mais aussi contradictoire

...

(6) Voir numéro monographique : *Revue de Criminologie, Victimologie et Sécurité*, a. 4, n° 2, Mai-Août 2010 (disponible sur le site : www.vittimologia.it/rivista).

et l'immigré peut, d'une certaine façon, se sentir déchiré par des exigences opposées. On peut donc déduire que la pluralité des éléments qui organisent l'identité intérieure de l'individu est tributaire d'une validation permanente du groupe. L'identité individuelle provient en partie de l'extérieur, il est donc logique d'estimer que ces informations sont susceptibles d'orienter la conduite, et, à travers cette dernière, l'image que l'individu veut donner de lui-même.

Il est évident que les changements soudains et fréquents propres à notre société et, également, provoqués en partie

par les flux migratoires, rendent plus difficile la possibilité d'exploiter ce que l'on a appris par le passé pour maintenir le sens de continuité dans le temps.

Affronter les problèmes créés par les flux migratoires, c'est aussi affronter le risque, réagir à l'injustice, nourrir sa propre conscience de nouveaux sens et de nouvelles valeurs puisque ceux-ci sont des conditions qui caractérisent l'époque dans laquelle nous vivons, marquée par de nouvelles et anciennes craintes qui mettent en danger notre quotidien, en nous mettant face à de grands défis.

Roberta BISI

Bibliographie

- BALLONI (A.), BISI (R.), 2009, « Mafia et crime organisé : réflexions entre criminologie et victimologie », *Les Cahiers de la Sécurité*, vol. 7.
- BERGNACH (L.), Sussi €, 1993, *Minorités ethniques et immigration : le défi du pluralisme culturel*, Milan, Franco Angeli, 1993.
- BERNARDI (U.), 1987, « Minorités ethniques et société nationale », AA.VV., *Paix et défense*, Vicence, Éditions Rezzara.
- BISI (R.), 2000, « Criminalité et flux migratoires en Emilie-Romagne » in SCIDÀ (G.), *Les sociologues italiens et les dynamiques des processus migratoires*, Milan, Angeli.
- BISI (R.), 2003, « Flux migratoires, crime organisé et contrôle social », AA.VV., *Globalisation du crime*, Vicence, Éditions Rezzara.
- BISI (R.), 2010, « Le monde de l'école : quelles sont les difficultés à communiquer avec l'extérieur ? », *Revue de Criminologie, Victimologie et Sécurité*, a. 4, n° 2, Mai-Août, disponible sur le site : www.vittimologia.it/rivista.
- Commission Parlementaire d'enquête sur le phénomène du crime organisé mafieux ou similaire, 2007, *Audition du Gouverneur de la Banque d'Italie, Mario Draghi*, 14 juin.
- BRIGHENTI (A.M.), 2008, « Visuel, visible, ethnographique », *Ethnographie et étude qualitative*, n° 1.
- FACHILE (F.), NICODEMI (F.), CONTI NIBALI (M.), ALTERI (G.), 2007, *La traite des personnes en Italie – Les normes de protection des victimes et de lutte contre le crime*, Milan, FrancoAngeli.
- GEERTZ (C.), 1987, *Interprétation de cultures*, Bologne, il Mulino.
- GHIPELLI (M.), 1999, « Étrangers s'il vous plaît restez », *Journal de la semaine*, a.IV, n° 43, 27/10-2/11.
- GIOVAGNOLI (A.), 2003, *Histoire et mondialisation*, Rome-Bari, Laterza, p. 112.
- GLOVER (J.), 2009, *Humanity: A Moral History of the Twentieth Century*, London, Jonathan Cape.
- ISTAT, 2009, *Rapport annuel. La situation du pays en 2008*, Rome.
- KRYSTAL (H.), 2007, *Émotion, traumatisme, alexithymie*, Rome, Éditions Magi, p. 308.
- MARTY (P.), MPUZAN (M. DE), 1963, « La pensée opératoire », *Revue Française de Psychanalyse*, n° 27, p. 345-356.
- MUSSO (M.), 1991, « Immigration », *Digeste des disciplines de Droit public*, Turin.
- OECD (Organisation for Economic Cooperation and Development), 2008, *A Profile of Immigrant Populations in the 21st Century. Data from OECD Countries*.
- NUSSBAUM (M.C.), 2004, *L'intelligence des émotions*, Bologne, il Mulino, p. 385.
- REMOTTI (F.), 1996, *Contre l'identité*, Rome-Bari, Laterza, p. 57.
- RICCI (M.G.), 2007, « Flexibilité et mémoire. Le double visage du modernisme », in TOSCANO (M.A.), *Homo instabilis*, Milan, Jaca Book.
- ROTH (J.), 2002, *Job – Le poids de la grâce*, Milan, RCS Editori, p. 103-108.
- SAYAD (A.), 2008, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire*, Vérone, Ombre corte.
- SCIACCA (F.), 2007, « Événement migratoire et réaction psychogène aiguë », *Babele*, a.VIII, n° 35, janvier-avril.
- STELLA (G.A.), 2009, « Les diplômés étrangers snobent l'Italie. La Turquie en accueille plus », *Corriere della Sera*, 20 mai.
- TAJFEL (H.), FRASER (C.) (dir.), 1984, *Introduction à la psychologie sociale*, Bologne, il Mulino.

Les immigrations commencent avec l'épopée humaine

Est-il possible d'en proposer une lecture utile ?

Patrice HERNU



© macallan99 - Fotolia.com

Les données bien étayées manquent. Pourtant, depuis l'aube de l'humanité, de nouvelles vagues de migrants sont venues volontairement ou involontairement à la rencontre des premiers occupants, contraintes à transhumer par la poussée démographique, les changements climatiques ou l'exil intérieur résultant d'une plus grande pauvreté. Même lorsque les populations étaient encore pour une part nomades, elles s'attachaient, au moins provisoirement, à un territoire avec lequel elles nouaient une sorte de pacte qui constitue les conditions initiales de ce lien. Celles-ci prédéterminent en large partie l'accueil des futurs immigrés. L'histoire des premières immigrations semble manifester un parallélisme avec les vagues les plus récentes et oscille entre trois pôles : rejet, intégration et assimilation. La pérennité des modèles culturels en dépend. Après avoir retracé le cadre protohistorique des migrations, il vient de nombreuses interrogations : ainsi, en quoi la rencontre de vagues successives a-t-elle déterminé le modèle celte, lequel a perduré jusqu'à nos jours, en France notamment, même si ses formes nouvelles, une sorte de « diversification scintillante », semblent remettre en cause l'universalité locale d'un modèle au final vieux de plusieurs milliers d'années ?

Immigration begins with the story of mankind. Can any useful lessons be learnt ?

Although there is not much supporting evidence, we know that since the beginning of mankind new waves of migrants have regularly travelled to find other inhabitants, where voluntarily or involuntarily. Such movements were brought about by demographic pressures, climate change or increased poverty. Even though populations were still to some extent nomadic, they became attached to their land, even if only temporarily. They developed a form of pact which became the basis of their link with the land. This would then predetermine to a large extent the way future immigrants would be welcomed. The history of these initial migrations seems to show parallels with more recent population movements, but still based around three important elements: rejection, integration and assimilation. It forms the basis for modern cultural models. Tracing the protohistoric framework of these migrations, however, raises a number of questions. For example, in what ways did these successive waves of immigrants determine the Celtic model, which has survived to modern times particularly in France, even though the «sparkling diversification» of its new forms seems to undermine the local universality of a model which has existed for several thousand years?



Patrice Hernu

Administrateur de l'Insee, Conseiller environnement et développement durable de l'Inhesj dont il est également le responsable des publications. Il est, par ailleurs le président et fondateur du réseau « France-Europe-Planète Bleue », administrateur du Forum mondial du développement durable, intervenant à Paris-X Nanterre (management du risque) et animateur de divers think tanks humanistes travaillant notamment sur les origines culturelles et spirituelles des civilisations.

Une immigration présuppose qu'il existe un territoire déjà occupé où de nouvelles populations veulent pénétrer. Les historiens ne disposent que de peu de données sur les premières immigrations intervenues il y a plusieurs millénaires, alors que les premières civilisations sont déjà en place. La trace de ces immigrations premières n'est toutefois pas totalement effacée. La confrontation croisée des parcours sémiologiques et génétiques des groupes humains du paléolithique au néolithique permet d'en esquisser quelques éléments.

L'influence déterminante des aléas climatiques

Avant la sortie d'Afrique de l'*Homo sapiens*, des populations ont sans doute émigré vers des territoires occupés ou parcourus par d'autres groupes ou tribus. Les données, incertaines, parcellaires, sont inanalysables du point de vue qui nous intéresse ici. La dernière période glaciaire débute il y a un peu plus de 80 000 ans. L'*Homo sapiens* est physiquement moins résistant que le Neandertal, plus robuste, généralement plus grand et au cerveau plus lourd d'au moins 250 grammes. Les neurosciences indiquent que, plus intelligent dans sa relation avec ses environnements, il aurait eu plus de mal à se projeter dans l'avenir, les régions cervicales caractérisant cette fonction étant, au contraire, moins développées. Où se situent les habitats de l'*Homo sapiens* lors du précédent interglaciaire ? La réponse reste incertaine. Toujours est-il que l'épisode de refroidissement progressif contraint notre lignée d'origine à demeurer ou migrer en Afrique. Il ne semble pas qu'il y ait des ancêtres de l'*Homo sapiens* sur les autres continents que l'Eurafric. Le Neandertal va pouvoir au contraire s'adapter et occuper pour l'essentiel les terres de l'actuelle Europe. Il n'aurait pas migré en Afrique. Ce constat constitue en soi une question bien qu'elle ne soit jamais posée. Des études récentes semblent indiquer que d'autres lignées de l'homidé, distinctes¹ du Neandertal et du *Sapiens*, subsistaient sur le continent asiatique.

Toutes ces lignées, notamment le *Sapiens* et le Neandertal, se sont sans doute déjà rencontrées avant l'épisode climatique si déterminant de la glaciation. Ainsi, un habitat daté de plus de 80 000 ans semble avoir abrité quelques familles mixtes dans une grotte africaine. Leur descendance commune, avérée localement, semble, en revanche, se perdre dans la nuit des temps génétiques. Il en irait différemment des croisements intervenus sur le

continent asiatique avant le dernier épisode glaciaire. Ces mixités suggèrent que des conflits liés à une immigration ont pu exister avant même l'aube de l'humanité. Si nous n'en avons nulle trace, il est toutefois légitime de penser qu'ils ont pu jouer un rôle dans l'apparition des formes primordiales de socialisation.

Peu de temps après, il y a 74 000 ans, l'irruption du super volcan Toba, en Indonésie, a vraisemblablement provoqué un hiver glacial de quatre années, accentuant brutalement les rigueurs naturelles du glaciaire. À la suite d'autres spécialistes qui en avaient fait l'hypothèse, Stanley Ambrose, anthropologue à l'université de l'Illinois, pense avoir établi que cette « irruption a failli entraîner l'extinction de l'humanité ». En éjectant 3 000 km³ de cendres dans l'atmosphère, Toba avait alors semé la désolation sur l'ensemble de la planète. Le Pinatubo n'avait craché « que » 10 km³ en 1991. Aucune discipline n'a autant progressé que la génétique des populations, sujet autrefois tabou. Au vu des analyses réalisées sur le séquençage de l'ADN d'échantillons désormais représentatifs d'individus actuels, il apparaît que l'espèce humaine descend de quelques centaines d'individus, au plus d'un ou deux milliers, à condition d'exclure les traces génétiques des rencontres de l'*Homo sapiens* avec d'autres lignées humaines intervenues sans doute après la sortie d'Afrique, comme le Neandertal, même si un doute demeure sur la datation de l'hybridation. Pour le Néandertal, la rencontre comporte un foyer centré sur l'actuel territoire des Flandres et un second en Papouasie. Des croisements avec d'autres lignées semblent également avoir été mis en évidence en Chine.

Cette réduction drastique de la diversité génétique originelle, sans comparaison avec les autres espèces vivantes, explique peut-être en partie son extraordinaire dynamisme démographique avec désormais plus de 7 milliards d'individus en dépit des épidémies, famines, génocides et guerres... Une machine darwinienne sans pitié qu'il n'est pas possible d'éviter pour comprendre comment les immigrations vont venir renforcer ou affaiblir ce mouvement né dans la rareté génétique² et la faiblesse du nombre.

Une première immigration a-t-elle eu lieu vers les quelques côtes d'Afrique du Sud où un biotope exceptionnel, notamment marin, a permis à quelques *Sapiens* de résister aux rigueurs climatiques ou bien seuls ont subsisté ceux qui se trouvaient déjà sur place ? Les analyses des restes fossiles ne permettent pas de trancher. Certains types antérieurs de fossiles humains sont toutefois restés sans descendance actuelle. Il est

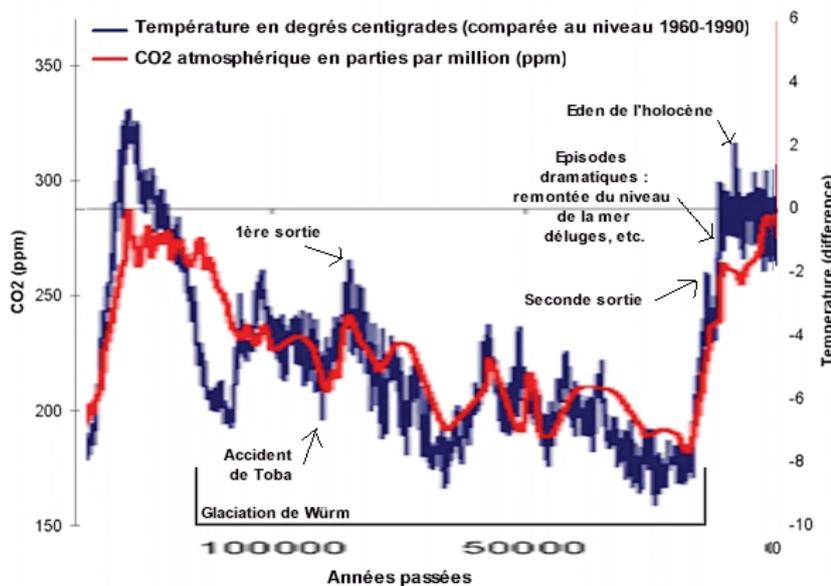
...

(1) Distinctes, mais non pas exemptes de tout métissage antérieur avec l'un et l'autre.

raisonnable de supposer que des conflits d'appropriation des territoires propres à la survie de l'espèce ont pu avoir lieu et que des logiques d'assimilation-élimination ont pu être à l'œuvre. Des carences alimentaires d'autant plus marquées que les habitats sont éloignés de la côte le suggèrent fortement, même si ces éléments paraissent postérieurs à la catastrophe climatique causée par le Toba et s'étalent de 74 000 ans à 50 000 ans. Après l'hiver glaciaire accidentel, les populations sont demeurées pour partie sur ces côtes, d'autres ont dû concourir

par vagues, notamment en fonction du climat, au peuplement de l'Afrique, remontant vers des zones plus accueillantes malgré les rigueurs de la glaciation de Würm, la quatrième de l'ère quaternaire, allant de -80 000 ans à -20/15 000 ans. Les bienfaits du refuge côtier sud-africain ont sans doute provoqué un excédent démographique local poussant les populations les plus fragilisées à s'exiler progressivement et, compte tenu d'un environnement hostile, à subir une sélection naturelle drastique. Ces populations se sont trouvées contingentées au sud du

Graphique 1 - L'environnement climatique des premières vagues d'immigration : 4^e rapport de l'IPCC (GIEC).



...
 (2) L'ADN mitochondrial (ADN mt ou mtDNA en anglais) ne fait pas partie de l'ADN contenu dans les noyaux cellulaires, il se situe dans un autre composant cellulaire : les mitochondries qui produisent l'énergie dans les cellules eucaryotes. Cette forme d'ADN est essentiellement transmise par la mère, ceci est lié aux proportions respectives en mitochondries des gamètes (ovule 99 % et spermatozoïde 1 %). Les théories sur l'origine des Hommes modernes avaient d'abord été émises à partir des données paléontologiques et archéologiques. La génétique a révolutionné notre vision. Jean-Claude Hervé résume à « À partir de 1986 et l'article de Rebecca Cann et Allan Wilson intitulé : "Mitochondrial DNA and human evolution", paru dans Science, les données génétiques relatives à l'ADN mitochondrial sont entrées dans le débat [...] Depuis, près de 5 000 génomes d'ADN mitochondrial complet ont été séquencés, appartenant à des individus de toutes les populations mondiales (le génome mitochondrial comprend près de 16 600 paires de bases). Autrement dit, les données disponibles en 2010 permettent d'établir une phylogénie solide des ADN mitochondriaux des populations humaines permettant de tester les théories sur l'origine des Hommes modernes. En outre, en 2008 et 2009 ont été publiées les séquences complètes d'ADN mitochondrial de 6 Néandertaliens, permettant la comparaison avec celles des Hommes modernes et la discussion sur la possibilité d'hybridation ou non entre Homo sapiens et Homo neanderthalensis. Enfin, en 2010, a été publiée la séquence complète de l'ADN mitochondrial extrait d'une phalange d'un Hominidé trouvé à Denisova, dans une grotte de Sibérie, ADN mitochondrial qu'on a comparé à ceux des Homo sapiens et des Néandertaliens. À partir de cette seule séquence, on a parfois affirmé la découverte d'une autre espèce d'Homo ayant vécu en même temps que Neandertal et Homo sapiens ! Bref, les données sur l'ADN mitochondrial se sont considérablement enrichies durant ces 10 dernières années et ont pris beaucoup d'importance vis-à-vis de la compréhension de l'histoire récente de la lignée humaine ». Même si les données issues des données mitochondriales et celles issues du génome semblent parfois aboutir à des datations différentes, notamment en ce qui concerne l'hybridation du Neandertal et de l'homo sapiens, la vision des migrations avance et se stabilise. Les lignées matérielles de tous les humains actuellement en vie semblent ainsi s'unifier dans une Ève mitochondriale mythique, née dans le Sud ou l'Est de l'Afrique, il y a environ 130 000 ans. Les populations sorties d'Afrique, d'après une étude britannique récente, semblent même descendre de 7 Ève mitochondriales, parentes également, contrairement à une idée reçue, de certaines populations africaines (Yoruba, Lisongo, Ewondo, Bamleke, Mkamba). Ces Africains seraient les descendants des populations africaines qui ont émigré à l'origine et peuplé le reste du monde.

Sahel jusqu'aux premiers signes de réchauffement. Ce sont donc plutôt des épisodes d'émigration que d'immigration auquel l'espèce humaine a dû faire face. La fonte post-würmienne des glaces a entraîné une hausse du niveau des océans d'environ 120 mètres de sorte que les traces des habitats côtiers fossiles manquent pour une évaluation correcte des migrations des populations concernées. Quant aux territoires non côtiers, refuges de populations émigrées, ils ont fait l'objet d'une protection tribale et localement nomade qui ne correspond pas forcément au caractère possiblement sédentaire de la période pré-würmienne. Les mouvements de population et leur sens paraissent, en tout état de cause, très liés à l'impact des évolutions climatiques sur les territoires parcourus.

Deux principales vagues initiales d'immigration

L'immigration de l'*Homo sapiens* sur les terres du Neandertal, Europe de l'Ouest et Papouasie est selon toute vraisemblance beaucoup plus récente qu'il n'était communément admis, vieille de 25 à plutôt 15 000 ans et non de 40 ou même 60 000 ans ! La plupart des peintures rupestres d'Europe sont du Neandertal et non du *Sapiens* ! Quand le Neandertal enterrait ses morts, confectionnait des bijoux et partageait une vision artistique de son environnement dont nous ne comprenons qu'à peine la profondeur, le « Sapiens sapiens » n'était sans doute qu'un sauvage peu socialisé, comme les recherches archéologiques semblent le montrer. Son arrivée en Europe peut donc être vue comme une des premières immigrations de masse. À son terme, le Neandertal aura disparu. Les causes n'en sont pas encore établies avec certitude.

En revanche, la sortie d'Afrique vers les contrées australes est bien plus ancienne. Il n'y a donc pas une unique sortie d'Afrique³, mais des sorties d'Afrique. L'analyse comparée de l'ADN d'Aborigènes australiens l'indique clairement à l'encontre des théories communes du peuplement de la Terre par le genre humain⁴. L'hypothèse de la sortie unique d'Afrique il y a environ 60 à 70 000 ans, même ramenée à 40 000 ans, apparaît comme simpliste. Compte tenu du climat et des fossiles européens, comme d'ailleurs des récits allégoriques qui y font un écho lointain, elle était en réalité totalement invraisemblable. Les mythes ont la vie dure.

...

(3) Travaux coordonnés par Morten Rasmussen (Université de Copenhague - Danemark).

(4) Article paru en septembre 2011 dans la revue *Science*.

(5) Vraisemblablement en Éthiopie.

La « distance génétique » entre les groupes européens, asiatiques et aborigènes montre que l'humanité actuelle ne dérive pas d'une unique tribu d'hommes modernes sortis ensemble d'Afrique, mais d'au moins deux groupes distincts, l'un ayant migré voilà 62 à 74 000 ans, c'est-à-dire peu de temps après l'hiver accidentel ayant privé la quasi-totalité des hommes de ressources alimentaires, mais avant la rigueur würmienne maximale, lors d'un réchauffement relatif provisoire, et l'autre il y a au plus 25 000 ans, à partir des premières et timides avancées de l'interglaciaire. Ce dernier est survenu brutalement provoquant ensuite des épisodes climatiques temporaires dont les textes mythiques conservent une trace.

Ce fait établi par l'analyse génétique suggère fortement qu'il y a eu en Afrique deux territoires refuge pour l'*Homo sapiens*, l'un identifié en Afrique du Sud et l'autre dans le berceau est-africain que certains paléontologues pensent également avoir identifié⁵.

Quelles conséquences pour les immigrations et les brassages populationnels ? En l'état actuel des connaissances, il ne semble pas possible d'indiquer définitivement si des populations du premier groupe migratoire ont subsisté sur le parcours de leur émigration, comme c'est clairement le cas pour le second qui s'est trouvé dans des conditions climatiques très différentes. Ont subsisté les populations parvenues, au terme du périple à l'ère glaciaire, dans les régions plus accueillantes de l'Australie. Elles ne semblent pas avoir rencontré d'autres lignées humaines sur leur parcours.

Le second groupe émigre depuis les contrées d'Afrique peuplées par les *Sapiens* remontés d'Afrique du Sud après l'épisode meurtrier du Toba et métissés avec ceux venus du foyer éthiopien. Ce mouvement se déroule sur une période plus longue, au gré de facteurs différents sinon contraires, provoquant un brassage incessant des populations et créant de véritables situations d'immigration, des populations ayant déjà migré se trouvant rejointes par de nouveaux groupes.

L'analyse des données indique toutefois que des humains issus des deux groupes migratoires se sont mêlés sur le continent asiatique, suggérant que des descendants de la première vague sont également parvenus en Asie – à quelle époque ?⁶ – et ont vu arriver des populations issues de la deuxième vague, lesquelles furent donc considérées comme des immigrés ! Les gènes des hommes qui, il y a 20 000 à 15 000 ans, traversent le détroit de Béring portent le témoignage de l'assimilation

et des croisements qui s'ensuivirent. Ils se dispersèrent en Amérique où toutes les populations indiennes portent donc les traces génétiques de cette double ascendance. Ces résultats proviennent de modèles génétiques et de déplacements très récents⁷. Ceux-ci confirment que les hommes modernes ayant peuplé l'Australie se sont mêlés soit à d'autres populations d'*Homo sapiens* sortis d'Afrique, après qu'elles ont eu le temps de se différencier pour les immigrations les plus récentes, soit à des populations plus résistantes, mais encore assez proches pour que le croisement soit fertile et sorties d'Afrique bien avant le précédent interglaciaire, à l'instar du Neandertal ou de l'homme de Denisova. Ces espèces humaines sont, sans doute à tort, qualifiées d'archaïques. Toujours est-il que leurs traces génétiques se retrouvent y compris dans les populations aborigènes.

Le Neandertal a connu le Proche-Orient et l'Europe. Sa survivance génétique se retrouve dans toutes les populations sorties d'Afrique (1 % du génome actuel) et tout particulièrement chez les descendants des Celtes et des anciens habitants de la Papouasie (4 % du génome de chacun de ces deux groupes). Les habitants de l'Afrique subsaharienne ne présentent aucune trace de ce croisement. Quant à l'homme de Denisova, sa parenté se retrouve également en Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi qu'à un moindre niveau dans la plupart des populations d'Asie et d'Océanie.

Tous ces éléments semblent converger pour indiquer que les vallées de l'Indus et du Gange ont dû constituer durablement les premières zones d'immigration et de brassage des populations.

Graphique 2 - Deux vagues principales d'immigration⁸



• • •

(6) Des analyses sur l'homme de Mungo, un fossile vieux de 60 000 ans, retrouvé en 1974 en Australie, sont venues, en 2007, confirmer cette thèse. Ainsi, il aurait eu un ancêtre chinois. L'équipe dirigée par l'anthropologue Alain Thorne, de l'Université nationale d'Australie, suggère que les premiers migrants chinois sont arrivés en Australie, après être passés par les Philippines et le Timor. Ces migrants appartiendraient à une race d'*Homo Sapiens* connus sous le nom de « Graciles ». Leur gène spécifique est aujourd'hui disparu. Ceux-ci se seraient mélangés, bien plus tard, avec les Robustes venus de Java, dont les descendants actuels sont les aborigènes d'Australie. L'homme de Mungo était évolué, capable d'utiliser des outils de pierre, d'aiguiser des lances pour la chasse et la pêche. Il brûlait les corps des morts selon certains rites. Il est donc possible que les aborigènes, contrairement à l'idée la plus répandue, descendent assez largement de migrations postérieures à la première vague, d'où la parenté avec les populations mixtes passées par le détroit de Béring plus tard.

(7) « Un tel travail aurait été inimaginable voici seulement un ou deux ans ! » selon François Balloux (Collège de Londres - Royaume-Uni), coauteur de ces travaux.

(8) La carte (graphique 2) est issue de données satellitaires publiées par Smith et Sandwell, *Science* n°277, 1997. Le dessin est dû à Ifremer. Les parties marines les plus claires correspondent approximativement aux terres émergées avant la remontée du niveau de la mer, ce qui permet de comprendre le parcours des migrants.

Des premières migrations aux premiers conflits et brassages de populations

Les lignées et les vagues se sont-elles affrontées ? Nul ne le sait. En revanche, les premiers échanges culturels s'y sont sans doute produits puisque des lignées très différentes ont partiellement échangé leurs gènes, même si, au bout du compte, seules les lignées de l'*Homo sapiens*, même métissées, ont subsisté. Les thèses sont multiples. Mais cette issue est universelle. Lorsque, plus tard, la seconde vague migratoire envahit le territoire européen du Neandertal, ce dernier transmet une part de son patrimoine à ceux qui deviendront les Celtes, mais lui-même disparaît en tant qu'espèce distincte.

Les *Homo sapiens* sortis d'Afrique, ayant subi toutes sortes d'avaries, de réputation plus cruels mais en même temps contraints à une plus grande solidarité, se sont-ils montrés plus conquérants, intolérants, envahissants ? Ce sont pourtant les lignées les plus tolérantes et assimilatrices – y compris dans leurs descendance – qui se sont très légèrement métissées. Est-ce au contraire le caractère plus ouvert du Neandertal qui s'est transmis aux populations légèrement métissées ? Toujours est-il que les foyers de développement culturel se retrouveront systématiquement dans ces zones d'immigration et d'échange, comme semblent le montrer également les épisodes suivants. Les recherches les plus récentes semblent bien converger vers un constat : les populations *sapiens* culturellement et génétiquement légèrement métissées semblent prendre un nouveau départ et évoluer beaucoup plus rapidement vers une socialisation culturelle et symbolique. Nul doute que les prochaines découvertes et analyses génétiques vont considérablement modifier notre vision de l'histoire de l'humanité, de ses transhumances et des conséquences des vagues successives d'immigration. Il semble acquis que les échanges que ces immigrations provoquent, même à travers de possibles affrontements, accélèrent l'évolution et l'avènement de cette « puissance d'humanité » qu'évoque Yves Roucaute dans son livre. Sa lecture suggère fortement que l'enfermement culturel et territorial

des groupes néolithiques a conduit à des pratiques que les grandes religions universelles ont eu le mérite de combattre. Il semble donc bien que les premières grandes immigrations aient puissamment contribué à la désaliénation des civilisations naissantes malgré la violence des chocs qu'elles ont vraisemblablement provoqués.

À la rencontre avec les lignées disparues de l'espèce humaine, il faut ajouter l'influence déterminante des variations climatiques. Elles expliquent les localisations initiales des groupes qui ont migré et la superposition de ces migrations avec les lignées dites « archaïques » est peut-être à l'origine du décollage de la culture. À cet égard, des évolutions similaires se sont sans doute produites à l'est, dans les vallées du Gange et de l'Indus et à l'ouest dans celles du Tigre et de l'Euphrate. Nous ne commenterons ici que la seconde, mieux connue et dont les échos nous sont parvenus, notamment, grâce aux tablettes sumériennes.

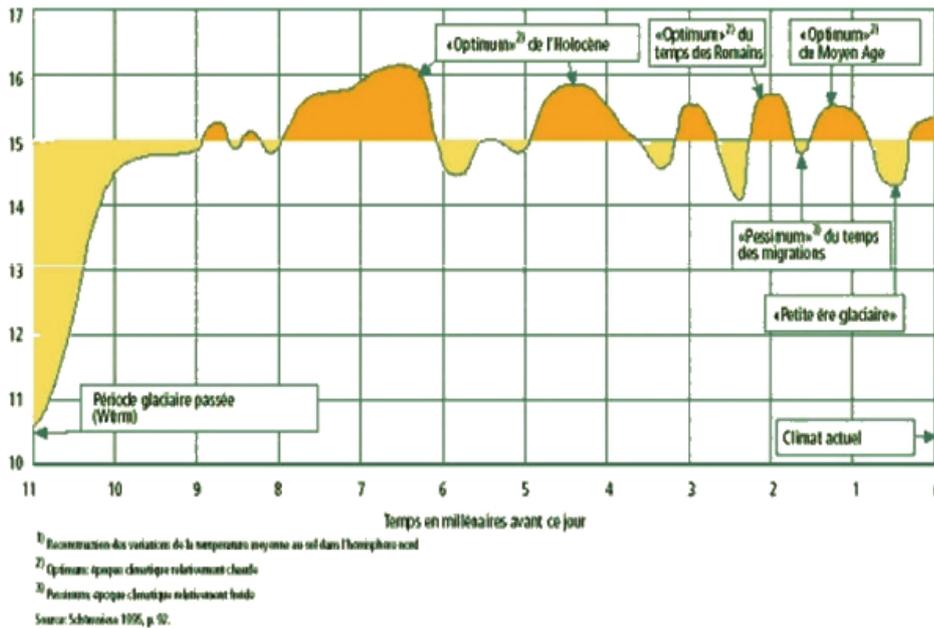
Il y a plus de 12 000 ans, la brutale sortie de la glaciation de Würm provoque des migrations multiples, lesquelles constituent en fait le rameau le plus important de la sortie d'Afrique, via les rives méridionales et septentrionales de la Méditerranée et celles de l'Indonésie jusqu'à son extrême orient. Des déluges multiples et soudains accompagnèrent la remontée brutale du niveau de la mer, ouvrant les colonnes d'Hercule, fracassant le Bosphore¹⁰, engloutissant certaines îles et sapant éventuellement leurs fondations marines¹¹. Il n'en reste que des traces mythologiques dans les écrits sumériens et, ensuite, sur cette base, dans l'Ancien Testament qui a transposé ces écrits. L'analyse des fonds marins permet de remonter progressivement le fil de cette histoire. Des groupes, des savoirs et des civilisations métissées¹² ont disparu, laissant quelques souvenirs de savoirs sur lesquels « nos » anciens ont « superposé » leur propre histoire, pour la légitimer, dans le sang et dans les prémices d'une culture spirituelle. Une grande partie de la structure symbolique de nos traditions spirituelles et du langage véhicule la trace de ces savoirs que nous assimilons encore trop souvent à des croyances obscurantistes. Cette connaissance peut même être vue comme l'antichambre de la reconquête des savoirs par des *Sapiens* qui ne sont peut-être ni plus

...

- (9) Roucaute (Y.), 2011, *La puissance d'humanité du néolithique aux Temps contemporains ou le génie du christianisme*, Paris, F.-X. de Guibert, collection Histoire essentielle.
- (10) Même si les archéologues discutent encore beaucoup de la chronologie des événements et des niveaux relatifs des mers et océans, en se fondant notamment sur les coquillages fossiles marquant les variations historiques des rivages.
- (11) Épisode de l'Atlantide. Si celles-ci n'ont pas été retrouvées, en revanche des fossiles marins ont été découverts au large du Japon, de l'Indonésie et, semble-t-il, sur le continent sud-américain, attestant une fois de plus la thèse ici défendue sur la base des découvertes les plus récentes, à savoir, d'une part, le caractère relativement récent de la disparition de ces peuples, à la culture vraisemblablement étendue et très partiellement léguée aux nouvelles vagues migratoires comme une lecture superposant mythes, génétique et climat pourrait l'indiquer et, d'autre part, le polycentrisme de ces civilisations issues de mélanges restés sans descendance majeure.
- (12) L'auteur se distingue ici radicalement des commentaires historiques usuels.

Graphique 3 – Les déterminants climatiques des immigrations sur les 10 000 dernières années

Température moyenne au cours des 10 000 dernières années



Source : Institut de Géophysique et de la Terre, Paris V

sapiens ni plus savants que les lignées métissées qui les ont précédés. Mais nous ne savons presque rien de cette histoire et du choc migratoire intervenu au Proche-Orient comme en Indonésie avant les années -10 000. On ne peut que suivre Yves Roucaute lorsqu'il décrit le retour à la barbarie des premières civilisations du *sapiens* et de l'immense effort sur soi de reconstruction que la spiritualité reconquise a représenté jusqu'à l'apothéose des Lumières qui n'est qu'une aube de la puissance d'humanité dont elle est la promesse.

Optimum de l'holocène, premières immigrations en Europe et agriculture

Passé ces épisodes encore mal connus, c'est il y a quelque 12 000 ans, après le « break » provoqué par les épisodes diluviens et la remontée du niveau des océans, qu'une nouvelle vague d'émigrants parvient dans les « vallées de miel et de lait ». S'ils rencontrent quelques Noé sauvés des épisodes précédents, des sages qui les enseignent, leurs congénères étant disparus parce que les plus instruits étaient sédentarisés et furent emportés

par les cataclysmes que les climatologues reconstituent progressivement, eux sont encore des chasseurs-cueilleurs. Cela est désormais établi. C'est parce que la nature est abondante, luxuriante et se présente localement comme un éden qu'ils vont se sédentariser. Ils continuent dans un premier temps à chasser et cueillir comme la légende de Gilgamesh, par exemple, en apporte le témoignage, confortés par la découverte des fondations premières de Jéricho, la cité la plus ancienne connue. Nul grenier, nulle trace d'agriculture.

Contrairement à l'idée répandue, le réchauffement climatique est un bienfait pour l'humanité. Il n'apporte pas l'assèchement s'il est naturel : les déserts reculent, les vallées se fertilisent et la nature est si prolifique que les vallées du croissant dit « fertile » et celles de l'Inde fournissent assez de fruits, de légumineuses et de gibier pour que l'homme n'ait plus à transhumer pour se nourrir. Il peut fixer ses campements. Il apprend à stocker avant même l'apparition d'une agriculture socialement organisée comme le montrent les études archéologiques. Le moteur de la future révolution néolithique est en marche. L'agriculture naît comme une activité culturelle, sans doute une sorte de loisir, d'où sans doute cette identité étymologique universellement partagée, du fait de la sédentarisation. Au départ donc, l'agriculture est le produit de la sédentarisation et non l'inverse.

Cet éden n'aura qu'un temps, plus d'un millénaire malgré tout, pendant lequel les hommes apprennent à cultiver et commencent à sélectionner les espèces pour leur usage. Puis, c'est la chute. Une chute essentiellement climatique! Les hommes et les femmes sont chassés de ce paradis dont les allégories sumériennes et bibliques, comme de vrais jardins, tel celui des Hespérides, garderont un témoignage lointain. La chute climatique est sévère. Pendant plus d'un millénaire, jusqu'à il y a environ 5 000 ans, l'agriculture n'est plus un art, mais une nécessité de survie. Elle fait donc d'autres fulgurants progrès, les Sumériens apprennent à domestiquer l'eau des nappes phréatiques pour combattre l'assèchement provoqué par le refroidissement et, quand survient le second épisode de l'optimum climatique de l'holocène, l'agriculture, redevenue florissante et désormais intégrée dans le processus de création de valeur, provoque une révolution démographique considérable: cette dernière va engendrer la troisième grande migration, immigration du point de vue des populations pré-celtes issues de la deuxième vague. Les études récentes sur les graines semblent montrer que des événements semblables se seraient produits à partir du Gange et de l'Indus vers la Chine et, peut-être, sur le continent américain.

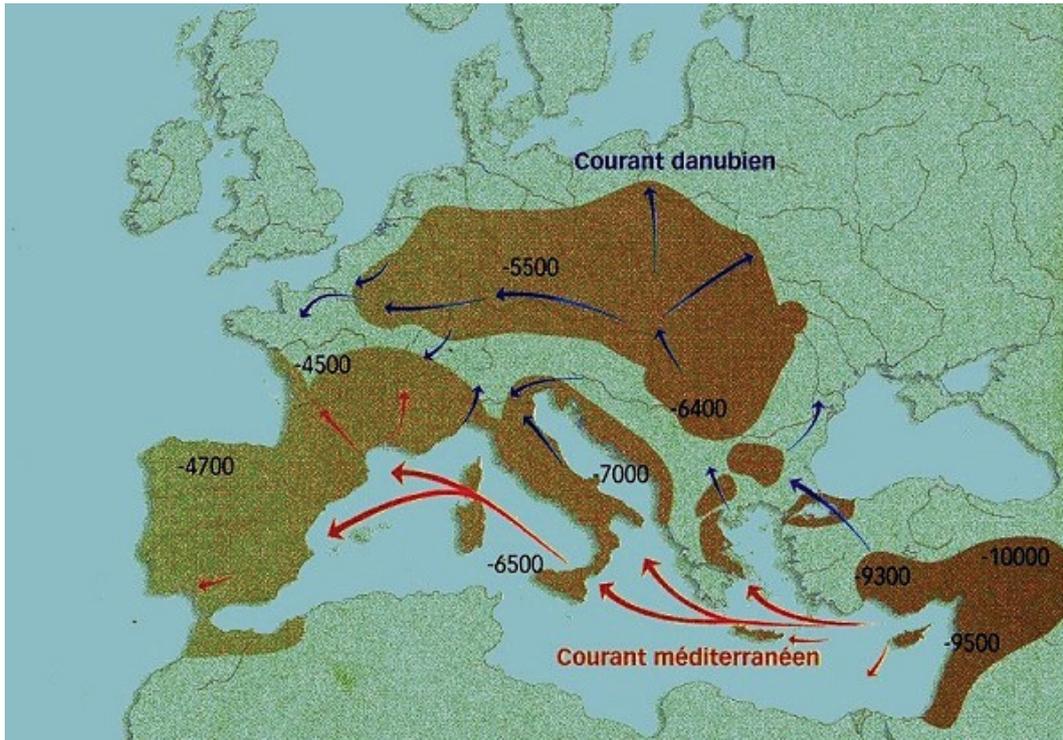
Vers 4500 avant notre ère, la révolution agricole néolithique est accomplie en Europe, gagnée par les vagues successives d'émigration provoquée par les conflits ethniques résultant du contexte de poussée démographique qui caractérise les vallées fertiles. La conquête de ces vallées, Nil, Tigre, Euphrate, Indus et Gange explique sans doute l'essentiel des identités et des haines encore survivantes nées des luttes pour l'appropriation des territoires « bénis des dieux », ceux qui ont la capacité de se les approprier bénissant donc les dieux. Les moins chanceux, les plus pauvres, les plus aventureux, les plus ouverts, les esclaves et la « racaille » émigrent pour former de nouveaux rameaux, souvent plus forts...

Le premier mouvement de néolithisation, c'est-à-dire d'introduction de la « culture » du Proche-Orient, aux sens propre et figuré, colonise l'Anatolie, la Turquie et l'Asie centrale. Rencontre-t-il d'autres populations ? Dans un second temps, cela est certain, notamment lorsqu'il se dirige vers l'Europe du Nord à partir des Balkans vers -6500 pour atteindre le bassin du Danube. De ce point stable, ce mouvement se répand dans l'Europe du Nord pour s'étendre jusqu'au bassin parisien. Vers -4500 av. J.-C., ce courant fera la jonction avec un second courant venu par les côtes adriatiques et méditerranéennes. Macédoine, Italie, France, Espagne puis Portugal sont ainsi néolithisés en fonction des variations climatiques, de la qualité des territoires rencontrés et de l'hostilité

plus ou moins organisée des populations déjà présentes, celles issues de la seconde vague de la sortie d'Afrique et de la première vague d'occupation de l'Europe par l'*Homo sapiens*. Pour ceux-ci, il s'agit bel et bien d'une immigration progressive qui va se traduire en définitive, génétiquement et culturellement, par une fusion des populations. Ces rencontres se manifestent de manières très différentes selon les lieux, de sorte que des cultures régionales semblent se former selon le degré de pénétration et d'assimilation réciproque. Ainsi, les poteries qui accompagnent au début l'avancée de l'agriculture, imprimées à l'aide d'un coquillage cannelé, le cardium, intègrent une part plus ou moins importante de la culture indigène et déterminent des aires qui semblent correspondre mieux que la spéciation génétique à la formation d'identités régionales pérennes.

Les populations issues des premières vagues et celles du néolithique se sont donc métissées à des degrés divers, sur des temps relativement longs. Si l'agriculture avance comme une vague à raison de 5 km par an en moyenne, en revanche sa pénétration locale est beaucoup plus différenciée. La société devient plus agricole et se tourne vers l'élevage au fur et à mesure que les populations anciennes s'assimilent aux populations immigrées. La vision historique ne correspond donc pas à la vision instantanée. Inversement, les populations nouvelles assimilent les usages anciens et indigènes, sans doute pour légitimer leur présence ou s'approprier des racines territoriales justifiant leur présence. Ainsi, naît progressivement le lien symbolique entre identité et territoire et la justification des captations d'héritage auxquelles se livrent toutes les grandes traditions spirituelles par superposition. Ce fait est particulièrement marquant dans les textes sumériens ou encore dans l'Ancien Testament. De fait, tout ce qui relève de la culture mésolithique, donc indigène, la chasse, la sphère sauvage, les pratiques sociales précédentes, les rites, est progressivement incorporé dans une nouvelle symbolique exaltant la conquête et l'identité, bref les valeurs dites « masculines », au détriment des valeurs dites « féminines » de préservation du cercle remontant à la sédimentation des structures pré mésolithiques. Cette assimilation réciproque sélective se joue sur des laps de temps importants¹³. Ces échanges ne se sont sans doute pas produits sans heurts. Ainsi, les menhirs semblent apparaître au moment où les immigrés de seconde vague rencontrent les anciens occupants. Constituent-ils des totems de résistance aux nouveaux groupes immigrés, une invocation de nature rituelle pour combattre les arrivants, une manifestation du choc né de ces immigrations ? Toujours est-il que les nouveaux arrivants ont cherché à les abattre quelques siècles plus tard. Là encore, la question se pose ; est-ce à l'issue d'une contestation religieuse et sociale après qu'ils ont été appropriés et

Graphique 4 - Néolithisation de l'Europe, immigration des agriculteurs et expansion de l'agriculture du cardial à l'aube de l'âge du bronze.



Source : Cité des Sciences, Colloque des 2,3 et 4 octobre 2008.

intégrés dans la culture des arrivants ? Les historiens se perdent en conjecture, faute d'écrits.

Dès lors que l'avancée du néolithique atteint l'Atlantique, les sociétés connaissent une évolution comparable à celle du Proche-Orient. Densification, stress territorial, communautarisation en réaction à l'immigration, conquête de tous les espaces et biotopes disponibles, diversification de l'élevage (viande, laine, lait, etc.), spécialisation des métiers artisanaux, barrières à l'entrée, nouvelles poussées démographiques dans les périodes d'optimum climatique, lesquelles poussent à la hiérarchisation sociale pour maintenir la coexistence des terroirs...

• • •

(13) Dans son ouvrage, *Pierres Vives de la Préhistoire* aux éditions Odile Jacob, Jean-Pierre Mohen, directeur de la rénovation du musée de l'Homme, évoque une parenté entre les énormes amas coquilliers de la façade atlantique accumulés par les *sapiens* de la première vague et les tertres funéraires élevés par ceux de la seconde. Dans cet ouvrage, Jean-Pierre Mohen nous invite à une fascinante enquête au cœur d'un territoire aux contours bien particuliers : les étranges mégalithes dressés à l'ouest de l'Europe, face à l'Atlantique, du VIII^e au II^e millénaire avant notre ère. Si ces pierres pouvaient parler, que nous diraient-elles des peuples qui les ont érigées, de leur vie matérielle, culturelle et symbolique ? C'est en convoquant géologie, géographie, sciences des matériaux et psychologie que Jean-Pierre Mohen recrée l'univers de ces premiers hommes sédentaires. Une occasion de redécouvrir des sites uniques et mystérieux, à l'image de Carnac ou Stonehenge, une occasion également de s'interroger sur le choc culturel provoqué par les vagues successives d'immigration.

(14) *La révolution néolithique dans le monde - Aux origines de l'emprise humaine sur le vivant*, Colloque international organisé par la Cité des sciences et de l'industrie et l'Inrap du 3 au 4 octobre 2008. Interventions disponibles sur le site www.inrap.fr.

(15) Mayo (M.), 2011, *Cahiers de Science et Vie*, « Le néolithique investit dans la culture », n°124.

De grandes enceintes apparaissent en Europe centrale et occidentale. Selon Anne Augereau, archéologue de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)¹⁴, elles pourraient être interprétées « comme des lieux de rassemblement périodique où s'exprime l'appartenance des individus à un groupe social déterminé »¹⁵. Ces enceintes sont en fait de nature diverse. Les plus courantes sont fermées par une palissade ceinte d'un fossé ou d'un système de fosses et de pièges.

La nécessité qu'elles incarnent de protéger le territoire indique qu'il y a eu conflit entre les nouveaux et anciens occupants, au moins dans un premier temps. Installées dans les méandres aux points à la fois stratégiques et les plus protégés, en fond et contrôle de vallée ou sur

Assimilation : de Sumer à la Gaule, des conditions initiales particulières

des terrasses les dominant, elles démontrent une claire volonté de contrôle et de protection. L'effort qu'il a fallu déployer pour les construire semble considérable et avoir nécessité le concours d'une fraction importante des populations. Pour obtenir le concours des populations autochtones, les nouveaux arrivants se sont sans doute parés des atours de la puissance sacrée pour asseoir leur pouvoir même si ces enceintes avaient vraisemblablement d'autres buts, tout simplement, par exemple, protéger les produits de l'agriculture et de l'élevage tandis que ceux-ci n'étaient pas encore partagés par tous. Au fur et à mesure que la néolithisation progressait, ces lieux devinrent des lieux de rassemblement, où le syncrétisme populationnel et ethnique s'exprimait, et où les nouveaux seigneurs maintenaient les outils symboliques de leur supériorité. Ce qui explique en partie « *les manifestations les plus spectaculaires du marquage social dans la mort [qui] s'observent aux deux bouts de l'Europe* »¹⁶. En effet, une fois les vagues assimilées l'une à l'autre dans une sorte de syncrétisme culturel¹⁷, ces lieux se sont avérés inadaptés à leur fonction de préservation et de redistribution des récoltes. Leur fonction symbolique et totémique fut magnifiée ou bien ils furent tout simplement abandonnés.

Le statut social des élites est d'autant plus marqué que la compétition territoriale semble avoir été vive, dans les premières zones de peuplement et de passage (la péninsule des Balkans) ou dans les zones proches de l'océan où le mégalithisme monumental aurait joué un rôle semblable d'après les spécialistes. Puis les élites vont organiser de vastes réseaux d'échange à travers l'Europe, lesquels vont concourir à maintenir leur pouvoir. Des représentations de la chasse et de la nature sauvage, jusqu'à l'apparition du thème du soleil au troisième millénaire avec la culture mythique de la création des derniers arrivants, à l'âge de bronze, la néolithisation semble s'accomplir totalement par une assimilation progressive des populations indigènes à la culture des vagues successives d'immigrés. À la fin du néolithique, les espaces dits sacrés, en fait de communion et de partage entre strates populationnelles, migrent à l'extérieur des habitats, comme à Stonehenge par exemple. Le confinement territorial incite à ouvrir les communautés composites vers un « extérieur commun » que nous avons trop tôt fait d'assimiler à un panthéon surnaturel. Il n'en est sans doute rien, tout comme certains chercheurs ont montré que le mythe de la déesse-mère n'a jamais existé et qu'en fait nous projetons notre part d'irrationalité sur ceux qui nous ont précédés, peut-être pour nous protéger d'un retour toujours possible à l'obscurantisme et à l'idolâtrie.

Sans doute est-ce un effet de la déformation due à l'échelle d'une lecture historique. Au final, il semble que les populations indigènes finissent par être assimilées par les arrivants, même lorsqu'ils sont en nombre inférieur. Tel est, par exemple, la thèse qui commence à prévaloir pour l'arrivée des Vikings en Gaule. Nulle trace des heurts dont nos livres d'enfance nous parlaient. Ce sont les premiers occupants qui assimilent les innovations culturelles, techniques et spirituelles des arrivants et non l'inverse ! Existe-t-il d'ailleurs un seul exemple de civilisation ayant résisté à une immigration significative sans que ce soit le cas ? La tradition d'intégration des grands peuples que sont la Gaule celtique, la Sumer akkadienne, voire la Chine ou les USA adoptant la musique de leurs minorités, bientôt la majorité, dès avant 2050 sans doute, ne seraient-elles pas le masque en fait d'une formidable capacité à définir un nouveau syncrétisme sur la base des valeurs des... immigrés sans perdre l'essentiel du message de la tradition ! Plier sans jamais rompre prolongerait ces civilisations au-delà des siècles et des millénaires, gardant l'essentiel, c'est-à-dire l'amour de la terre et du lien de l'homme au territoire comme rupture primordiale avec le nomadisme sauvage des temps premiers.

Bien d'autres exemples peuvent étayer cette idée que le lien culturel au sol peut être source de paix et de pérennité si l'assimilation entre vagues de migrants est réciproque. Ainsi la Mésopotamie d'où part, à l'origine, la révolution néolithique européenne et méditerranéenne, avant d'être devenue un lieu d'échanges commerciaux et de développement démographique puissamment contributeur à ces immigrations, est elle-même un espace d'échanges humains. Comme ce qui deviendra la Gaule et qui tirera sa puissance de terre « bénie des dieux » dans un syncrétisme venu du fond des âges des migrations issues du Proche-Orient, cette « terre entre les fleuves », ainsi nommée par les Grecs, dérive d'un noyau initial formé de populations aussi différentes que les sumériennes et les akkadiennes. De cette concurrence spirituelle et culturelle, stabilisée par un même attachement à une terre élue au point que les allégories en feront le lieu du don de la connaissance des Dieux – vraisemblablement les derniers Neandertal – aux hommes, allégories où tant de traditions voudront tirer leur légitimité et le siège du Paradis sur Terre, perdu, suite aux aléas climatiques

...

(16) Jean-Paul Demoule lors du colloque cité ci-dessus.

(17) Dans lequel il faut peut-être voir la source de la culture celte.

évoqués plus haut, naîtra cette capacité à assimiler cette succession d'ethnies et ces véritables immigrations vers la « Mésopotamie »¹⁸. Chacun apportera son don à la terre : les Hurrites, venus d'Asie¹⁹, les Amorrites, les Sémites²⁰, les Hittites d'origine indienne, les Araméens²¹, les Cassites venus de l'Iran avec la pratique du cheval, les Élamites, puis les Chaldéens qui feront des traditions antiques sur la connaissance du système solaire une pratique léguée aux siècles grâce à l'astronomie. Tous ces immigrés ont ainsi un nom légué par l'histoire tandis que le syncrétisme celte et gaulois se perd dans un flou apparent des origines, fruit des immigrations successives décrites en partie plus haut et des riches sociétés paysannes de l'âge du fer européen qui en a résulté à travers le lien scellé entre la terre et quelques grandes familles.

Ce ne fut pas sans heurt dans chacun des cas. Mais si l'arrivée des nouveaux arrivants, les immigrés donc, est parfois tellement massive que leur langue s'impose, comme ce fut le cas pour l'araméen devenu langue commune en Assyrie et en Babylonie, ce ne fut jamais au prix d'un mépris des liens tissés par les Anciens autour du territoire transmetteur d'une part inaliénable de la culture. Est-ce parce que, précisément, l'agriculture encadre si fortement la société et détermine valeur et rareté que la raison de la terre, cultivée, détermine toutes les raisons du cœur des peuples dans une même *anima* ? Il apparaît que le métissage ethnique et sémantique, par exemple des Akkadiens et des Sumériens, est une caractéristique de tout temps des sociétés mésopotamiennes alors que ces populations devenues proches sont toujours restées distinctes. Les épisodes sont nombreux de déchirements et d'affrontements violents, mais la tolérance a toujours fini par l'emporter. Certains auteurs voient également dans le polythéisme territorial un gage de tolérance dont ne feraient pas preuve des peuples *a priori* monothéistes. En clair, tous ces dieux qui, au fond, se ressemblent, finissent par fusionner et n'apparaître que comme les hypostases d'un principe unique. Au contraire l'affirmation de l'unicité qui refuse de reconnaître l'autre dieu, celui de l'immigré, ou inversement, celui de l'indigène, aboutit à voir des dieux radicalement différents et à prêcher l'idolâtrie du sien. Le polythéisme naturel ne serait que le masque d'un vrai monothéisme et... réciproquement. Il est concevable que cette caractéristique d'assimilation progressive de la spiritualité de l'autre et l'acceptation des droits du sol et de la terre ait été transmise par les migrants venus du Proche-Orient en Europe et soit à l'origine de cette conception

• • •

(18) Le pays d'entre les deux fleuves.

(19) Où une semblable transition de la culture à l'agriculture a dû se produire, propagée selon des voies proches des vallées de l'Indus et du Gange.

(20) Plus volontiers envahisseurs et partis de Syrie méridionale.

(21) Également sémites, mais plus pacifiques.

(22) Barbero (A.), 2009, *Barbares : immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*, Paris, Tallandier, 350 p.

(23) Dès 390 av. J.-C., le Gaulois Brennus et ses troupes occupèrent durablement Rome puis l'abandonnèrent à son sort.

encore présente dans nos contrées européennes, alors que l'histoire aura fini par la vaincre au Proche-Orient, notamment après que les Perses se seront emparés de ces régions et qu'ils auront transmis la Judée et la Samarie aux Babyloniens exilés et... non assimilés puis revenus d'exil... L'islam prolongera bien plus tard la judaïsation de la Perse en arrivant avec un monothéisme encore plus fort. Cette tradition de tolérance et d'assimilation progressive des vagues successives d'immigration se poursuivra en quelque sorte sur les terres celtes et gauloises de l'Europe occidentale. L'histoire, certes un peu sommaire, des premières immigrations, retisse ce lien qui lie notre culture, notamment chrétienne, autant à la sumérienne qu'à la gréco-judaïque.

Intégration : le contre-exemple de l'Empire romain

Les secousses provoquées plus tard par les immigrations aux frontières de l'Empire romain apportent une contre-épreuve. Alessandro Barbero, dans un ouvrage récent²², démontre que le déclin de l'Empire romain est lié à son incapacité à gérer les enjeux liés à une immigration après que celle-ci a pris apparemment des proportions considérables et inédites. L'historien met au jour les efforts d'intégration et les stratégies d'assimilation progressives des « barbares » par l'Empire naissant. Mais, comme en Gaule dans sa genèse néolithique, ou à Sumer, tout commence dans ce qu'il est possible d'appeler les « conditions initiales de formation de la nation ». Tout commence ici en 55 avant J.-C., alors que deux tribus barbares, les Usipètes et les Tencières, fuyant la menace germanique, tentent de passer le Rhin pour pénétrer dans une Gaule divisée par la guerre de César. Les blocages psychologiques et structurels se nouent dans l'opinion publique naissante. Les Gaules ne sont en réalité nullement en conflit avec César qui cherche un succès d'estime en flattant l'orgueil romain face une humiliation ravivée d'une Rome vaincue par les Gaulois qui n'en avaient même pas eu cure²³ ! De ce regard sur son propre ennemi intérieur, car la Gaule est plus dynamique démographiquement et plus riche de ses campagnes que Rome, l'Empire Romain gardera un regard méprisant et non assimilateur sur l'immigré.

Ainsi, les barbares soumis étaient incorporés aux forces armées romaines pour assurer la défense de l'Empire, ou installés avec leurs familles dans des zones à mettre en valeur. L'armée a certes pleinement joué son rôle d'intégration. Ces mercenaires n'ont pas réduit la qualité des unités de combat, ni leur fidélité. Mais cette intégration n'impliquait aucune assimilation en profondeur. Même le culte pratiqué dans les armées²⁴ différait du culte citoyen.

Aussi bien, les problèmes commencèrent à se multiplier, note Barbero, « *lorsque autant de recrues, barbares, et encore très récemment hostiles, furent incorporées en groupes ethniques compacts et en plus grand nombre que tout ce dont on avait l'expérience* ». L'intégration sans assimilation dérive ainsi vers le communautarisme et celui-ci, même instrumentalisé par et pour la République, demeure une « bombe à retardement ». De fait, la situation devint désespérée quand l'Empire laissa entrer des milliers de personnes qu'il ne savait ni comment ni où installer. En 410, les « Barbares » Wisigoths sous le commandement d'Alaric 1^{er} conquièrent Rome et mettent la ville à sac. C'est la fin de l'Empire romain d'Occident. Sans culture valorisant le lien entre le spirituel, la terre, le peuple et la nation, la nation italienne patientera près de 1 500 ans avant de se reconstituer... Nul doute que les conditions initiales de nos sorties d'Afrique successives et des vagues suivantes d'immigration continuent de jouer un rôle sur le dénouement futur des nouvelles vagues d'immigration dont les déterminants restent semblables : climatiques, démographiques et liés à la faim des peuples. Leurs issues sont déjà inscrites dans les spiritualités des peuples et leur capacité à accepter une assimilation réciproque dans le respect du sol et de la terre. Il est certes impossible de prévoir les conséquences inéluctables de ces conditions. Il reste pourtant une leçon : la pérennité de nos civilisations affrontées à de nouvelles vagues d'immigration dépend de notre capacité à maintenir, malgré l'acceptation de l'autre,

les valeurs spirituelles et civilisatrices qui ont formé le ciment de notre lien au territoire. À la fois chrétiennes et laïques, gauloises et franches malgré notre diversité, il n'est sans doute pas possible de s'ouvrir durablement à l'autre en commençant par les jeter par-dessus bord.

Les traditions hospitalières de l'Alouette

Ainsi, peut-être, contre l'idée reçue, faut-il être « tous des Gaulois » pour accepter de se reconnaître « tous comme des immigrés » !

Ces Gaulois, comme les Romains et les Germains appelaient les « Celtes », descendent tout autant de la seconde immigration sortie d'Afrique que des constructeurs de mégalithes, des hommes de « culture » et d'agriculture venant de la Mésopotamie naissante ou des apports issus des vagues ultérieures d'immigration limitées en nombre, mais très diverses telles les Ibères, les Ligures ou les populations venues d'Europe centrale, puis plus tard des invasions consécutives aux refroidissements climatiques. À cet égard, rappelons que l'appellation de « Gaulois » vient du terme gaulois « Alouette », anciennement « alou », dont les Latins firent « alauda ». Suétone et Pline en conviennent. César composa une légion de Gaulois, à laquelle il donna le nom d'« alouette ». Avant cet épisode, les Romains appelaient l'alouette « galerita ». Pour se moquer de l'attitude prétendument fière et arrogante des Gaulois, ils changèrent ce terme en galina, gallia, gallus²⁵, c'est-à-dire en coq par un mauvais jeu de mots²⁶. À cet égard, au-delà d'un antisémitisme de bazar²⁷, Voltaire a sans doute tort²⁸ de se moquer de ceux qui, dès son époque, voulaient voir dans cette alouette une réminiscence de Sumer : « *Quelle énorme perte de temps, et quel*

•••

(24) Mithriaque.

(25) Cette recherche sur les origines sémiologiques de l'alouette m'a été inspirée par la lecture du livre *Lettre aux fils et filles de l'Alouette* de Pierre Chastanier. Si le *Caffiot*, dictionnaire de référence, indique bien que *gallia* doit être traduit par alouette, c'est pour restituer le sens commun à l'époque du latin classique. Mais alouette se disait bien « galerita » avant la confusion comme le précisent Pline, Suétone et... Voltaire. L'auteur des *Fils et filles de l'alouette* prend le parti généreux d'indiquer que l'erreur serait sans doute le fait d'un scribe...

(26) Les termes « Gaule-gaulois » sont également le résultat de l'interférence du francique « Walh » avec le latin « Gallus », ce qui explique que les termes latins « Gallia-gallus » se soient stabilisés. De la même façon, le mot anglais « Wales » pour désigner le pays de Galles est doublement issu du mot germanique « Walh » qui se traduit par « parlant une langue celtique ou romane » ou une langue de l'alouette, cette fois avec la racine étrusque et germanique « Gal » ou « Wal », que l'on retrouve dans le latin « galerita ». Il se superpose ainsi naturellement au français, car le W germanique est devenu G en français. Aussi bien, les Celtes sont bel et bien les peuples qui partagent la culture et la langue de l'alouette.

(27) Et totalement déplacé puisqu'il est également en partie hérité de cette période très reculée.

(28) Dans son *Dictionnaire philosophique* : « *C'est une maladie chez plusieurs étymologistes, de vouloir persuader que la plupart des mots gaulois sont pris de l'hébreu ; il n'y a guère d'apparence que les voisins de la Loire et de la Seine voyageassent beaucoup dans les anciens temps chez les habitants de Sichem et de Galgala, qui n'aimaient pas les étrangers, ni que les Juifs se fussent habitués dans l'Auvergne et dans le Limousin, à moins qu'on ne prétende que les dix tribus dispersées et perdues ne soient venues nous enseigner leur langue* ».

excès de ridicule, de trouver l'origine de nos termes les plus communs et les plus nécessaires dans le phénicien et le chaldéen ! ». Plus loin : « Ce serait un plaisir de voir les étymologistes aller fouiller dans les ruines de la tour de Babel, pour y trouver l'ancien langage celtique, gaulois, et toscan, si la perte d'un temps consumé si misérablement n'inspirait pas la pitié. » Voltaire ne pouvait imaginer que les Celtes sont issus, pour une part, d'une immigration venue des temps primordiaux de Sumer dont ils ont conservé manifestement les traces dans leur langue, leur écriture²⁹ et, surtout, leurs croyances à travers, notamment, le druidisme. Rémanence durable des conditions initiales. À de nombreux titres.

Depuis les premières vagues d'immigration décrites plus haut, comme à Sumer-Akkad, dès qu'une nouvelle ethnie s'implante et trouve les moyens de subsister sur le territoire de l'actuelle Europe, elle est considérée comme constitutive des nations de l'alouette³⁰, gauloise ou celte par la suite. L'identité partagée est liée à des critères territoriaux et donc politiques et non à des considérations ethniques. La prospérité paraît d'ailleurs constituer le principal critère, économiquement et surtout démographiquement. La qualité et le nombre des mercenaires gaulois rapportés par les auteurs grecs et latins en témoignent malgré leur volonté de toujours rabaisser à tort la haute culture celte. Mais le meilleur témoignage de cette prospérité se manifeste par la santé des Gaulois et leur physique de rêve³¹, par exemple leur taille : les squelettes des guerriers dépassent fréquemment 1m80 aux temps où la population romaine ne dépassait pas 1m50 pour les hommes, signe d'une alimentation saine et équilibrée comme d'une civilisation du corps très avancée. Il n'est pas étonnant que certains de leurs ancêtres sumériens aient été vus comme des géants. Les Gaulois et les Gauloises considéraient leur corps, leurs cheveux ou leurs habits comme une œuvre d'art contrairement à l'image que bien des auteurs antiques ont rapportée. Cette caricature peu flatteuse est essentiellement le fait des Romains qui ne se sont jamais remis de la prise de Rome en 390 av. J.-C. Les Romains s'en prendront essentiellement aux druides qu'ils assimileront à des prêtres obscurantistes alors qu'ils exerçaient bien d'autres

fonctions de régulation de la société celte. Ce sont surtout les traditions religieuses et philosophiques celtes qui heurtaient fondamentalement les Romains, lesquels voulaient assurer leur hégémonie dans le monumentalisme et la légitimité : César prétendait descendre d'Apollon. Les Celtes avaient des croyances assez proches de celles des peuples mésopotamiens des origines, c'est-à-dire au final assez proches des métaphysiques hindoues ou asiatiques ; ils croyaient à la rémanence de l'âme, à sa capacité de se réincarner, chacun s'inscrivant dans une part du cycle d'une vie qui dépasse sa manifestation incarnée. À la fois individualistes et relativistes, ils n'en étaient pas moins capables d'un esprit de sacrifice pour la collectivité qui survit dans la défense de la tradition et de la connaissance. Certes, la transmission des connaissances sur les origines de leur civilisation, remontant aux allégories sumériennes, était jalousement transmise par les druides par la seule voie orale. Toutes ces connaissances sont donc perdues. Seules quelques découvertes récentes témoignent qu'elles ont existé et permettent de comprendre à la fois la jalousie des autres peuples et le fait que ces caractères perdurent dans la société actuelle et que leur pérennité est bel et bien la question que posent les immigrations modernes aux habitants de notre territoire et non à une ethnie ou à une religion.

Comme pour la Mésopotamie, cette civilisation absorbe et change. La volonté de former une communauté d'échange forme la condition de l'assimilation. Jean-Marie Durand, spécialiste de la civilisation mésopotamienne, explique ainsi : « Un nouveau roi se devait d'assumer les traditions royales préexistantes et d'adopter les mêmes ancêtres. Lorsque le roi amorrite Samsi-Addu s'impose dans la ville assyrienne d'Assur, il fait inscrire ses ancêtres bédouins dans la liste canonique des rois assyriens ». Clovis, plus tard, adoptera la religion devenue celle des Celtes. Paradoxalement, les civilisations les plus permissives ne semblent pas celles qui assimilent le mieux et le plus. À cet égard, la Mésopotamie paraît très exclusive puisque tout immigré doit renoncer à ses propres ancêtres. En cas de refus, le départ était obligatoire. Ce fut le cas par exemple de certaines ethnies sémitiques³². Ainsi en pays d'alouette, jusqu'à ladite conquête romaine, tout immigré doit être Celte, c'est-à-dire intégré au système

• • •

(29) Rare, mais rappelant manifestement certains signes du cunéiforme.

(30) Anton P. Tchekhov écrit dans *Portraits de femmes* : L'alouette, cet oiseau qui « par sa façon de s'élever rapidement dans le ciel ou au contraire de se laisser brusquement tomber peut symboliser l'évolution et l'involution de la Manifestation. Ses passages successifs de la terre au Ciel et du Ciel à la Terre relient les deux pôles de l'existence ; l'alouette est comme une médiatrice. Elle représente ainsi l'union du terrestre et du céleste ». Bref, cette verticalité équilibrée que l'on retrouve également, hasard improbable, sur certaines coiffes de « prêtres-mages-savants » sumériens !

(31) Vu par les Grecs.

(32) En revanche, les exilés judéens à Babylone prirent grand soin de masquer leur fidélité au judaïsme primitif et forts de la leçon babylonienne entreprirent également de translittérer leur propre ascendance, essentiellement égyptienne, dans l'histoire locale des territoires dont Darius III leur confia la gestion, la Judée et la Samarie, conformément à la promesse faite par Nabuchodonosor 70 ans auparavant. De cette superposition naquit le judaïsme dans une forme qui, ainsi, survit également aux assimilations successives.

druidique. Plus tard, tout immigré devra devenir chrétien. C'est d'ailleurs pourquoi le schisme du christianisme déchire profondément le pacte fondateur, d'où la violence des guerres de religion. L'Empire romain constitua au contraire un modèle de permissivité. L'intégration politique à partir d'une très grande diversité s'oppose donc au modèle de l'assimilation. Les communautés de destin oscillent constamment entre ces deux pôles.

Rejet, intégration ou assimilation, trois réponses aux immigrations de tout temps

Peut-on tirer une leçon de l'histoire de l'immigration sur ce plan ? Si l'on considère les premières immigrations historiques, l'assimilation semble assurer une plus grande résilience aux grandes crises populationnelles. L'intégration paraît plus glorieuse et généreuse tant qu'elle n'est pas radicalement remise en cause sur ses frontières, comme ce fut le cas de l'Empire romain.

De ce point de vue, le passage progressif d'une nation-groupe à une nation-patrie, tel qu'il s'est opéré en France sous l'effet de la République une et indivisible, marque sans doute le glissement d'une assimilation de fait à des politiques d'intégration. Mais c'est à nouveau la dimension continentale, européenne qui, comme aux temps anté-christiques, constitue la véritable échelle où des peuples nombreux constituent une mosaïque dont le véritable ciment doit être le désir et la volonté politique de vivre ensemble. À terme, une trop grande diversité peut s'avérer non soutenable³³ dans un territoire trop étroit si l'intégration, c'est-à-dire la valorisation excessive des différences, l'emportait au détriment d'une véritable assimilation.

Sans aller jusqu'à renoncer chacun à ses racines et à sa religion, dans un monde laïcisé, la durabilité d'une communauté de destin, malgré les vagues prévisibles d'immigration, tient peut-être encore au fait de tous considérer les Gaulois comme nos ancêtres également acceptables et porteurs d'un sens attesté par l'histoire de l'immigration.

Patrice HERNU

Bibliographie (...)

American Journal of Human Genetics (AJHG) – Edition du jeudi 22 septembre 2011.

BARBERO (A.), 2009, *Barbares : immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*, 350 p.

BRUNEAUX (J.L.), 2006, *Les druides, des philosophes chez les Barbares*, Paris, Seuil.

BRUNEAUX (J.L.), 2006, *Voyage en Gaule*, Paris, Seuil.

BUCHSENSCHUTZ (O.), 2007, *Les Celtes*, Paris.

CANN (R.), WILSON (A.), 1986, « Mitochondrial DNA and human evolution », *Revue Science*.

CHASTANIER (P.), 2006, *Lettre aux fils et filles de l'Alouette*, éditions D&DF.

Données satellitaires sur la topographie des fonds marins publiées par Smith et Sandwell, 1997, *Revue Science* n°277.

DURAND (J.M.), GARELLI (P.), GONNET (H.), 1997, *Le Proche-Orient Asiatique. Des origines à l'invasion des peuples de la mer. T1*. Paris, PUF, coll. Nouvelle Clio.

GLASSNER (J.J.), 2000, *Écrire à Sumer, l'invention du cunéiforme*, Paris, Seuil.

GREEN (R.E.) et al., (2010), « A draft sequence of the Neandertal genome », *Science*, Vol. 328. n° 5979, p. 710-722.

...

(33) Au sens anglo-saxon du terme « sustainable »

Bibliographie

HOPKIN (M.), 2004, «Human populations are tightly interwoven», *Nature*, 29 Septembre.

Institut Max Planck, 2010, «Reporting the sequencing of an initial draft of the genome (from several Neandertal fossils from Croatia, Germany, Spain and Russia using high-throughput sequencing technologies)», *Science*, May 7.

La révolution néolithique dans le monde – Aux origines de l'emprise humaine sur le vivant, Colloque international organisé par la Cité des Sciences et de l'Industrie et l'Inrap du 3 au 4 octobre 2008. Interventions disponibles sur le site www.inrap.fr

Le Monde, 2011, « Deux sorties d'Afrique pour "Homo sapiens" », *Science & Techno*, 24 septembre.

MAYO (M.), 2011, « Le néolithique investit dans la culture », *Cahiers de Science et Vie*, n°124.

MOHEN (J.P.), 2009, *Pierres vives de la Préhistoire*, Paris, Odile Jacob.

New Scientist, 2010, «Welcome to the family, Homo sapiens neanderthalensis», 13 mai, disponible sur: <http://www.newscientist.com/article/mg20627602.300-welcome-to-the-human-family-neanderthals.html>

Nouvel Observateur, 2011, « La vérité sur les Gaulois », Hors-série.

Phylogène : logiciel d'enseignement de la classification et des relations de parenté appliqué à l'ADN mitochondrial et l'origine d'Homo sapiens.

ROHDE (D.L.), 2005, *On the Common Ancestors of All Living Humans*, Massachusetts Institute of Technology.

ROHDE (D.L.T.), OLSON (S.), CHANG (J.T.), 2004, «Modelling the recent common ancestry of all living humans», vol. 431, p. 562-566.

Science, 2010, «Comparative Genomics: the Neandertal Genome», The McDonald Institute for Archaeological Research of the University of Cambridge, Déduction des migrations préhistoriques à partir des actuels ADN.

WELLS (S.), 2004, *The Journey of Man: A Genetic Odyssey*, Random House Trade, p. 55.